

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 627

6 mars 2015

SOMMAIRE

Cassona National Reserve 1 S.A.	30058	Toscaninvest SPF S.A.	30056
Conrad S.A.	30058	Twenty One S.A.	30056
Crown Growth Opportunities S.C.S. SI- CAV-FIS	30057	Tyco Fire & Security S.à r.l.	30053
Grace Lodge Care Investments II S.à r.l.	30096	Tyrol Acquisition 1 & Cie S.C.A.	30057
ISS Technologies S.à r.l.	30050	UniCredit Luxembourg S.A.	30052
Itrosa S.A.	30050	Union de Travaux du Luxembourg (U.T.L.)	30054
Karaté Club Bettembourg	30050	Universal Group for Industry and Finance S.A., SPF	30053
Main Street 1021 (Proprietary) Limited S.à r.l.	30067	Van Eck	30051
Oppenheim Asset Management Services S. à r.l.	30052	Vatoa Holding S.A.	30055
Parness S.A.	30060	VCC Internationale Beteiligungen S.C.A.	30051
Quilvest Wealth Management S.A.	30060	VCC S.à r.l.	30096
Raunier S.A.	30061	Vector Investments S.A.	30057
S.C.I. Lila	30058	Vetrelli S.A.	30055
Sebia Capital S.à r.l.	30059	Vetrelli S.A.	30057
Second Euro Industrial Thouars S.à r.l.	30060	Victoria New Technologies S.A.	30051
Sequoia IDF Asset Holdings S.A.	30059	Wealth & Capital Securitisation S.A.	30054
Sky Luxco S.à r.l.	30059	Wendal S.à r.l.	30050
Symbio S.A.	30060	Westendam S.A.	30066
TDF Invest CXXI	30055	Westfield Investments S.à r.l.	30052
TFL Luxembourg Holdings GP S.A.	30052	West & Orient Invest S.à r.l.	30056
Tinkerbelle S.à r.l.	30066	Wood International Holding S.A.	30051
Toivo S.A.	30053	Workoolik S.à r.l.	30064
		Zebra Capital International	30054

Wendal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 156.582.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015017820/9.

(150020660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Karaté Club Bettembourg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4570 Niedercorn, 186, rue Pierre Gansen.
R.C.S. Luxembourg F 2.191.

Modification de l'article 2 des statuts.

Siège social de l'association est à Niedercorn.
Niedercorn, le 30 janvier 2015.

Référence de publication: 2015017351/10.

(150020331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

ISS Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 174.393.

EXTRAIT

Halsey Group S. à r.l. a dénoncé par une lettre recommandée datée du 26 janvier 2015 et conformément au contrat de domiciliation conclu en date du 2 septembre 2013, le siège social de la société à responsabilité limitée ISS Technologies S. à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois au capital social de 20.000,- euros, ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 174393.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme
HALSEY GROUP S. à r.l.
Le Domiciliataire

Référence de publication: 2015017322/16.

(150021290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Itrosa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 56.222.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 4 juin 2014:

L'assemblée nomme Madame Séverine FEITLER, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, et Madame Sabrina COLLETTE, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, comme administrateurs pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 4 juin 2014:

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, comme administrateur-délégué et Président du Conseil d'Administration pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2015017323/19.

(150021076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Van Eck, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 171.819.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 janvier 2015.
Référence de publication: 2015017785/10.
(150020166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Wood International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 17, Duerfstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 123.160.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 janvier 2015.
Référence de publication: 2015017829/10.
(150020201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Victoria New Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4750 Pétange, 109, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 80.795.

—
Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VICTORIA NEW TECHNOLOGIES S.A.
Société anonyme
FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA
Référence de publication: 2015017802/12.
(150021175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

VCC Internationale Beteiligungen S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 137.584.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

—
Par jugement rendu en date du 29 janvier 2015, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- VCC INTERNATIONALE BETEILIGUNGEN S.C.A., avec siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, dénoncé en date du 2 septembre 2010, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137584.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita LECUIT, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Tom KERSCHENMEYER, avocat, demeurant à L-2015 Luxembourg, 31-33, rue Ste Zithe, et a ordonné aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 19 février 2015 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Me Tom KERSCHENMEYER
Le liquidateur

Référence de publication: 2015017794/22.
(150020025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Westfield Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 155.232.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015017823/9.

(150020661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Oppenheim Asset Management Services S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 28.878.

Verwaltungsrat der Gesellschaft

Herr Holger Naumann, geschäftsansässig in D-60327 Frankfurt, Mainzer Landstrasse 178-190, ist mit Wirkung vom 27. März 2014 Mitglied und Vorsitzender des Verwaltungsrats der Gesellschaft.

Oppenheim Asset Management Services S.à r.l.

Référence de publication: 2015017519/11.

(150020265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

UniCredit Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 9.989.

Das Unterschriftenverzeichnis der Gesellschaft wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 2. Februar 2015.

UniCredit Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2015017777/13.

(150021090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

TFL Luxembourg Holdings GP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 178.336.

Il résulte des résolutions des actionnaires de la société en date du 19 janvier 2015, les décisions suivantes:

1. Démission de M. Eriks Martinovskis, demeurant professionnellement 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Administrateur, avec effet au 19 janvier 2015.

2. Nomination de M. Paul Gerald Brogan né le 21 juin 1981 à Dublin, Irlande, demeurant professionnellement au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Administrateur, avec effet au 19 janvier 2015, pour une durée illimitée.

Suite à ce résolutions des actionnaires, le conseil d'administration est composé de ce personnes:

- M. Martin Ward, Administrateur;
- M. Stephen H. Deckoff, Administrateur;
- M. Juan Alvarez Hernandez, Administrateur; et
- M. Paul Gerald Brogan, Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 février 2015.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015017743/21.

(150021169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Universal Group for Industry and Finance S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 25.651.

—
Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 20 janvier 2015

Le Conseil décide de désigner FIDUPAR, société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1 rue Joseph Hackin, comme dépositaire des actions au porteur de la Société, conformément à l'article 42 (1) de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Copie conforme
FIDUPAR

Référence de publication: 2015017781/14.

(150020017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Toivo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2155 Luxembourg, 146, Muhlenweg.
R.C.S. Luxembourg B 139.102.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale ordinaire tenue en date du 24 octobre 2014 que:

- L'assemblée accepte la démission de la personne suivante de son poste d'administrateur:

* Monsieur Marochi Jean Rico, né le 09 janvier 1964 à Differdange demeurant à L-4519 Differdange, 46, Cité Breitfeld.

- L'assemblée décide de nommer un nouvel administrateur pour une durée de cinq ans en la personne de:

* Monsieur Sequeira Romízio Paulo Jorge, né à Luxembourg le 26 mars 1976 demeurant à L-3324 Bivange, 2, rue Edward Steichen.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale se tenant en 2019.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015017748/16.

(150020941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Tyco Fire & Security S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 190.154.

—
En date du 10 décembre 2014, l'associé unique de la Société a décidé de nommer:

- Monsieur Francis James McKendry, ayant pour adresse professionnelle le 6600 Congress Avenue, Boca Raton, Floride 33487, Etats Unis d'Amérique, comme gérant de la Société, avec effet au 10 décembre 2014 pour une durée indéterminée; et

- Monsieur Joe Mandala, ayant pour adresse professionnelle le 9 Roszel Road, NJ 08540 Princeton, Etats Unis d'Amérique, comme gérant de la Société, avec effet au 10 décembre 2014 pour une durée indéterminée.

En conséquence de quoi, le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Andrea Goodrich;

- Joe Mandala;

- Francis James McKendry;

- Peter Schieser; et

- Robert Sedgley.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Tyco Fire & Security S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2015017727/24.

(150021298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Zebra Capital International, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 189.800.

—
Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 22 janvier 2015

1. L'Assemblée a décidé de nommer Monsieur Laurence Gene Goldberg, né le 01/08/1961 à Montreal (Canada), avec adresse professionnelle à Avenida Puente Cultural 10 Bloque B, 2a planta, 4a puerta, San Sebastian de los Reyes, Madrid 28702, en tant que nouvel administrateur avec effet au 22 janvier 2015 pour un terme prenant fin à la prochaine Assemblée Générale en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2015.

Pour ZEBRA CAPITAL INTERNATIONAL

ANDBANK ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG

Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2015017841/17.

(150020079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Union de Travaux du Luxembourg (U.T.L.), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 75, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 13.569.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 8 janvier 2015, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes par liquidation les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée

UNION DES TRAVAUX DU Luxembourg SARL (U.T.L.) avec siège social à L-1520 Luxembourg, 75, rue Adolphe FISCHER, de fait inconnue à cette adresse.

Ce même jugement a dit que les frais sont à charge de la masse.

Pour extrait conforme

Maître Carmen RIMONDINI

Le liquidateur

Référence de publication: 2015017779/18.

(150020616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Wealth & Capital Securitisation S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 162.733.

—
Il résulte du procès-verbal du 14 novembre 2014 que le Conseil d'Administration de la société a pris entre autres la résolution suivante:

Première et unique Résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission de Monsieur Mirko LAROCCA de sa fonction d'Administrateur unique avec effet au 14 novembre 2014. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein et avec effet immédiat, Monsieur Giovanni PATRI, né à Lobbes (Belgique), le 18 août 1975 et demeurant professionnellement au 30 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Mirko, administrateur unique démissionnaire.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Le mandat ainsi conféré du nouvel Administrateur unique prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015017807/19.

(150021078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Vetrelli S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 49.987.

EXTRAIT

Il résulte d'un courrier du 26 janvier 2015 que je démissionne de ma fonction d'administrateur de la société VETRELLI S.A., établie et ayant son siège social à L-1114 Luxembourg, 10 rue Nicolas Adames, inscrite au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 49 987.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2015.

Maître Charles DURO.

Référence de publication: 2015017798/13.

(150020062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

TDF Invest CXXI, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 175.844.

Il résulte du procès-verbal du 14 novembre 2014 que le Conseil de Gérance de la société a pris entre autres la résolution suivante:

Première et unique Résolution

Le Conseil de Gérance prend acte de, et accepte la démission de Monsieur Mirko LAROCCA de sa fonction de Gérant avec effet au 14 novembre 2014. Le Conseil de Gérance décide de coopter en son sein et avec effet immédiat Madame Marine SCHRUB, née à Châlons-en-Champagne (France), le 28 octobre 1986 et demeurant professionnellement au 30 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Mirko, gérant démissionnaire.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Le nouveau Gérant est nommé pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015017734/18.

(150021077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Vatoa Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 32.468.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 30 janvier 2015

1. Mme Katia CAMBON a démissionné de ses mandats d'administrateur et de présidente du conseil d'administration.
2. La cooptation de M. Julien NAZEYROLLAS a été ratifiée et il a été nommé, avec effet au 8 décembre 2014, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.
3. M. Franck BETH a démissionné de son mandat d'administrateur.
4. Mme Virginie GUILLAUME a démissionné de son mandat d'administrateur.
5. M. David SANA, administrateur de sociétés, né à Forbach (France), le 10 avril 1974, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.
6. M. Louis WALLERAND, administrateur de sociétés, né à Saint-Saulve (France), le 15 janvier 1986, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

Luxembourg, le 2 février 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour VATOA HOLDING S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015017793/23.

(150020751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Twenty One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 21, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 190.412.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration tenue le 16 janvier 2015 à Luxembourg.

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration que:

- Le siège social de la Société a été transféré de son ancienne adresse sise 4, Grand-Rue L-1660 Luxembourg au 21, Avenue Monterey L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Référence de publication: 2015017726/13.

(150020424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Toscaninvest SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 65.597.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 31 décembre 2014 que, le professionnel du secteur financier, la société INTERCORP S.A., 23, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, a été nommée dépositaire des titres au porteur émis par la société.

Luxembourg, le 31 décembre 2014.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2015017750/15.

(150020989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

West & Orient Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2156 Luxembourg, 30, Millegaessel.
R.C.S. Luxembourg B 99.072.

—
Extrait des résolutions adoptées par les associés en date du 28 janvier 2015

Les associés ont décidé:

- De transférer le siège social de la société de son adresse actuelle au 30, Millegaessel L-2156 Luxembourg, et ce avec effet au 1^{er} février 2015.

- De révoquer avec effet immédiat les deux gérants administratifs, Mademoiselle Lorraine Ponchel et Monsieur Patrick Sganzerla.

Leurs mandats ne sont pas remplacés de telle sorte que la société est désormais représentée par le seul gérant en la personne de Monsieur Graham Edwards et valablement engagée par sa seule signature.

De plus, en date du 29 janvier 2015, le transfert de parts sociales suivant a été opéré:

Monsieur Patrick Sganzerla a cédé la totalité des parts sociales qu'il détenait, soit 1 sur un total de 124, à Monsieur Graham Edwards, né le 16 novembre 1946 à Londres (Royaume Uni) et demeurant au 30, Millegaessel, L-2156 Luxembourg.

De telle sorte que Monsieur Graham Edwards détient désormais 1 part sociale sur un total de 124 et que Monsieur Patrick Sganzerla ne détient plus aucune part sociale de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

Pour West & Orient Invest S.à r.l.

Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l.

Expert-comptable

Référence de publication: 2015017821/26.

(150021276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Crown Growth Opportunities S.C.S. SICAV-FIS, Société en Commandite simple sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 185.718.

Les statuts coordonnés au 12 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015016999/10.

(150021177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Tyrol Acquisition 1 & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 120.670.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 janvier 2015.

Pour statuts coordonnés

Référence de publication: 2015017728/11.

(150020138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Vetrelli S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 49.987.

EXTRAIT

Il résulte d'un courrier du 26 janvier 2015 que je démissionne de ma fonction d'administrateur de la société VETRELLI S.A., établie et ayant son siège social à L-1114 Luxembourg, 10 rue Nicolas Adames, inscrite au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 49 987.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2015.

Maître Karine MASTINU.

Référence de publication: 2015017800/13.

(150020062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Vector Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 130.349.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement des actionnaires de la société, tenue en date du 30 décembre 2014, que

L'assemblée a pris note de la démission du Commissaire aux comptes KSANTEX S.à.r.l. (numéro RCS Luxembourg: B152619) avec effet au 31 décembre 2014.

L'assemblée a décidé de nommer en tant que nouveau Commissaire aux comptes la société SEPRA INVEST S.à.r.l. (numéro RCS Luxembourg: B169294), avec siège social établi au 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, à compter du 1^{er} janvier 2015.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2014.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2015017796/20.

(150020383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Conrad S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9650 Esch-sur-Sûre, 1, rue de l'Église.

R.C.S. Luxembourg B 94.991.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement en date du 11 décembre 2014

L'Assemblée accepte la démission du commissaire aux comptes la «Fiduciaire Générale de Marnach S.à r.l.» ayant son siège social à L-9237 Diekirch, 3 Place Guillaume et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le n° B 97.209 et décide de nommer en remplacement la Société «Audiex S.A.» ayant son siège social à L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 65.469

La durée du mandat du nouveau commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'année 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2015016409/17.

(150019648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2015.

Cassona National Reserve 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 169.382.

—
Beschluss der Gesellschafterversammlung der Cassona SE (Muttergesellschaft) den 16.12.2014

Die Gesellschafterversammlung der Cassona SE

Der Verwaltungsrat der Muttergesellschaft beschließt das folgende:

Verwaltungsratsmitglied(er)/Geschäftsführer

Thomas Baumgartner, Anschrift 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg und Guido Quadri, Anschrift: 13, via Franco Zorzi, 6900 Lugano, Schweiz, sind als aus dem Verwaltungsrat der Cassona National Reserve 1 S.A. zu löschen. Alleinvertreter ist Oliver Wyalangitang, Anschrift: 13, Franco Szorzi, 6900 Lugano, Schweiz.

Sitz der Gesellschaft

Sitz der Gesellschaft Cassona National Reserve 1 S.A. ist 129, rue Adolphe Fischer, L-1521 Luxembourg.

Markus Gastinger

Geschäftsführender Direktor der Muttergesellschaft

Référence de publication: 2015016988/18.

(150021262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

S.C.I. Lila, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg E 2.312.

—
Décision de la société civile immobilière S.C.I. LILA

Nous, soussignés, Nadia ADDOU, née le 3 mars 1959 à Oujda (Maroc), domiciliée à 10370 J.J. Garnier, Apt. 2, H2B 3A2 Montréal, Québec (Canada), et Mohamed Rachid MERED, né le 1^{er} janvier 1985 à Tlemcen (Algérie), demeurant à 20 avenue des Martyrs de la Révolution, 31.000 Oran (Algérie), avons pris la décision à l'unanimité d'accepter

- la cession de 99 (quatre-vingt-dix-neuf) parts d'intérêts de l'ancienne associée Linda GUENDOUZ à la nouvelle associée Nadia ADDOU,

- la cession de 1 (une) part d'intérêts de l'ancienne associée SAGAMORE GROUP INC. au nouvel associé Mohamed Rachid MERED.

Aussi, nous avons pris la décision à l'unanimité d'accepter la démission de Mme Linda GUENDOUZ de son poste d'administrateur et de nommer en son remplacement pour une durée indéterminée Mme Nadia ADDOU, née le 3 mars 1959 à Oujda (Maroc), domiciliée à 10370 J.J. Garnier, Apt. 2, H2B 3A2 Montréal, Québec (Canada).

A Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Nadia ADDOU / Mohamed Rachid MERED.

Référence de publication: 2015017626/19.

(150020163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Sky Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 11.621.791,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 145.803.

Le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société au 16A, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015017640/13.

(150020053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Sequoia IDF Asset Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 165.989.

La décision suivante a été prise par le conseil d'administration de la Société tenu en date du 18 décembre 2014:

- Nomination de L'Alliance Révision S.à r.l., immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 46.498, ayant son siège social au 1, Rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2015.

Pour la société

Fabrice Rota

Administrateur

Référence de publication: 2015017638/16.

(150020225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Sebia Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 14.757.850,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 188.061.

EXTRAIT

Suite à la décision prise le 17.12.2014, la société Montagu IV FPS, un fond professionnel spécialisé, géré par la société Montagu Private Equity S.A.S, société par actions simplifiée soumise aux lois Françaises, ayant son adresse professionnelle 41, Avenue George V, 75008 Paris, France et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 447 775 669, a transféré 12.369.900 parts sociales à Mr. Guy Barouh, né le 14.10.1968 à Le Havre (France), résidant au 25, boulevard Suchet, 75016, Paris (France) comme suit:

- 1.236.990 Part sociales de catégorie A;
- 1.236.990 Part sociales de catégorie B;
- 1.236.990 Part sociales de catégorie C;
- 1.236.990 Part sociales de catégorie D;
- 1.236.990 Part sociales de catégorie E;
- 1.236.990 Part sociales de catégorie F;
- 1.236.990 Part sociales de catégorie G;
- 1.236.990 Part sociales de catégorie H;
- 1.236.990 Part sociales de catégorie I;
- 1.236.990 Part sociales de catégorie J;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015017633/25.

(150020602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Second Euro Industrial Thouars S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 4.043.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 97.139.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 février 2015.

Référence de publication: 2015017634/10.

(150020971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Quilvest Wealth Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 48, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 161.224.

Le Conseil d'administration lors de sa réunion en date du 16 janvier 2015 a pris acte de la démission de Monsieur Michel Abouchalache en sa qualité d'administrateur de classe «Q» de Quilvest Wealth Management S.A. avec effet au 16 janvier 2015 pour l'exercice de ses fonctions au sein du conseil.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Quilvest Wealth Management S.A.

Référence de publication: 2015017597/12.

(150021256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Symbio S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 1.840.733,32.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 148.215.

Extrait des décisions prises par les directeurs en date du 14 janvier 2015

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 14 janvier 2015.

Luxembourg, le 2 février 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Symbio S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015017649/15.

(150020471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Parness S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 76.584.

*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 6 janvier 2015**Résolutions*

1. L'Assemblée décide de nommer au poste d'administrateur, Monsieur Benjamin UZAN demeurant 3, Allée Simone de Beauvoir FR-94110 ARCUEIL.

Le mandat est attribué jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2016.

2. L'Assemblée Générale constate le changement d'adresse de son administrateur Monsieur Fabrice HARARI au 26a, Lanvanor Road GB-NW2 2AP Londres.

3. L'Assemblée constate le changement de dénomination social de son commissaire aux comptes de SICRIS S.A. en INTERNATIONAL PRIVATE EQUITY COMPANY S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015017573/17.

(150021306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Raunier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 194.110.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt et unième jour du mois de janvier;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société de droit des Iles Vierges Britanniques "TRIPLE F LIMITED", établie et ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques),

ici dûment représentée par Madame Sabine LEMOYE, employée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, en vertu d'une procuration générale, déposée au rang des minutes de Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, suivant acte du 15 mai 2007.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "RAUNIER S.A."

Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). Le siège social de la société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est indéterminée.

Art. 2. La société a pour objet, tant au Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger:

(a) l'exploitation non commerciale de services aériens, exclusivement ou en combinaison avec toute autre forme d'exploitation non commerciale d'aéronefs ou avec la réparation et l'entretien d'aéronefs, ainsi que l'acquisition en propriété ou par leasing, la location et la vente d'aéronefs, en totalité ou en partie, et la gestion de tous services liés à l'exploitation et à l'entretien d'aéronefs;

(b) la recherche, la conception, le dessin, le développement, la certification, l'ingénierie, l'approvisionnement, la fabrication, l'assemblage, les essais, la customisation, la vente, la commercialisation, le financement, la location simple ou en crédit-bail, les services après-vente, la fourniture des pièces de rechange, pour les équipements électroniques de calculs et de télécommunications à usage notamment de l'aéronautique et de l'astronautique et tous autres services auxiliaires relatifs;

(c) la conception ou la fabrication en qualité de sous-traitant de tous composants, sous-assemblage ou sous-ensemble pour équipements électroniques de calculs et de télécommunications à usage notamment de l'aéronautique et de l'astronautique et tous autres services auxiliaires relatifs;

(d) la gestion des actifs dont la société est responsable y compris la souscription, vente, ou échange d'actions, parts sociales, obligations ou plus généralement toutes valeurs mobilières de toutes natures y compris sur les marchés financiers ou de gré à gré, y compris par tout système de règlement à terme ou d'achat et de vente sur marge;

(e) la commercialisation des appareils d'occasion accessoirement aux autres activités de la société telles que ressortant du présent article; et

(f) la détention directe ou indirecte du capital d'une ou plusieurs sociétés ou de toutes autres entités juridiques, Luxembourgeoises ou étrangères, exerçant une activité se rattachant à l'objet décrit au présent article, ainsi que la prise de participations majoritaires ou minoritaires dans lesdites sociétés ou entités, par tous moyens et notamment par acquisition ou souscription au capital de sociétés existantes ou à constituer, par apports en numéraire ou en nature, et la gestion de ces participations par voie d'achat, souscription, vente, ou échange d'actions, parts sociales, obligations ou plus généralement toutes valeurs mobilières de toutes natures dans lesdites sociétés ou entités et plus généralement les opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières, et financières y compris l'activité de formation professionnelle continue se rattachant directement ou indirectement à l'objet social décrit au présent article.

En particulier, et sans porter préjudice aux dispositions des alinéas précédents, la société pourra céder en propriété partagée des quotes-parts d'avions et assurer pour le compte des copropriétaires la gestion de leur avion et la prestation de tous services qui se rattachent à l'opération de ces avions.

La société pourra acquérir, développer, recevoir et donner en licence des brevets, marques et autres droits de propriété industrielle.

D'une manière générale, elle pourra exécuter toutes opérations commerciales et industrielles qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-neuf mille euros (EUR 39.000,-), divisé en trois mille neuf cents (3.900) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

La société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la société, sauf le cas ou dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature conjointe ou unique de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués par le conseil d'administration.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés.

Pour la première fois, le président du conseil d'administration peut être nommé par l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 3^{ème} jeudi de juin à 10.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.
- 2) La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2016.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les trois mille neuf cents (3.900) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société "TRIPLE F LIMITED", pré-désignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de neuf mille sept cent cinquante euros (EUR 9.750,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Résolutions prises par l'actionnaire unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

- Sont nommés administrateurs:

* Monsieur Claude FABER, expert-comptable, né le 20 décembre 1956 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt;

* Monsieur Tobias FABER, juriste, né le 18 janvier 1987 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt; et

* Monsieur Denis MORAUX, expert-comptable, né le 5 mars 1977 à Bastogne (Belgique), demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2020.

2. Le nombre des commissaires aux comptes est fixé à un (1).

Est nommée commissaire aux comptes:

"REVILUX S.A.", une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 25.549.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2020.

3. Le siège social est établi à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la représentante de la partie comparante, ès-qualité qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. LEMOYE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 27 janvier 2015. 2LAC/2015/1897. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 2 février 2015.

Référence de publication: 2015017606/159.

(150021124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Workoolik S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7241 Bereldange, 202, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 194.115.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-deux janvier.

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 12, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg, agissant en tant que mandataire de Mme Nathalie FELIX, commerçante, née le 25 décembre 1977 à Luxembourg, demeurant au 7, rue Nicolas Brucher L-5692 Elvange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "WORKOOLIK S.A R.L.", (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La Société a pour objet l'exploitation d'un site web pour activités commerciales.

D'une façon générale, la Société peut exercer toutes activités et effectuer toutes opérations ayant un rapport direct ou indirect avec son objet qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet ou qui sont de nature à en favoriser l'accomplissement ou l'extension.

Art. 3. Le siège social est établi dans la Commune de Walferdange (Grand-Duché de Luxembourg).

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 4. La durée de la Société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,-EUR) chacune.

Le capital pourra, à tout moment être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi sur les sociétés commerciales.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La Société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 6. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul ayant-droit pour chacune d'elles.

S'il y a plusieurs ayant-droits d'une part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, ayant-droit de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 7. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 8. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société. En cas de décès d'un associé, la Société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 10. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation «ad nutum» par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la Société et pour représenter la Société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la Société, qui peuvent engager la Société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 11. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 13. L'exercice social court du premier janvier au trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 16. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 17. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 19. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la Société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la Société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la Société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire:

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription et libération:

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Madame Nathalie FELIX, prénommée, et libérées entièrement par le prédit souscripteur prédit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate.

Résolutions prises par l'associé unique:

L'associé unique, représenté comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-7241 Bereldange, 202, route de Luxembourg.
2. Est nommé gérante unique de la Société pour une durée indéterminée:

Madame Nathalie FELIX, prénommée, laquelle pourra valablement engager la société en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par sa signature individuelle.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève à la somme de huit cents euros (800,-EUR).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au comparant, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: V. PIERRU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 27 janvier 2015. 2LAC/2015/1902. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 2 février 2015.

Référence de publication: 2015017831/124.

(150021148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Tinkerbelle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1841 Luxembourg, 2-4, rue du Palais de Justice.

R.C.S. Luxembourg B 135.448.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 02 février 2015.

Référence de publication: 2015017715/10.

(150020552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Westendam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 147.883.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale statutaire tenue le 26 mai 2014

Les mandats des administrateurs , A.T.T.C. Management s.à r.l. ayant son siège social 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, représentée par Monsieur Nico Patteet, représentant permanent, résidant professionnellement au 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg; A.T.T.C. Directors s.à r.l. ayant son siège social 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, représentée par Monsieur Koen Van Huynegem, représentant permanent résidant professionnellement au 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg et A.T.T.C. Services s.à r.l. ayant son siège social 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg représentée par Monsieur Nico Patteet, représentant permanent résidant professionnellement au 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg ainsi que celui du commissaire aux comptes A.T.T.C. Control s.a., étant venus à échéance, les administrateurs et le commissaire sortants ont été réélus dans leurs mandats respectifs pour une nouvelle durée de 6 ans jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. s.a. / A.T.T.C. s.a.

Gérant / Gérant

N. Patteet / K. Van Huynegem

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2015017822/24.

(150021145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Main Street 1021 (Proprietary) Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: ZAR 602.500.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 175.672.

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of January;

Before Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

was held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Main Street 1021 (Proprietary) Limited S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of ZAR 602,500,000, having its registered office at 46A, Avenue J.F Kennedy -L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 175.672 (the "Company").

There appeared:

Broadstreet of Münsbach S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 473.888.500, having its registered office at 46A, Avenue J.F Kennedy - L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 90.780 (the "Sole Shareholder");

here represented by Mr Max MAYER, employee, residing in Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of power of attorney.

The said power of attorney, initialed ne varietur, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 1,000 shares representing the whole share capital of the Company were represented so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder acting through its proxy requested the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Amendment and restatement of the articles of association of the Company; and
2. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It was resolved to amend and restate the articles of association of the Company as follows:

Part I - Interpretation and preliminary, Incorporation and nature of the company, Continuing obligations and company records

1. Interpretation. The headings of the articles in these Articles of Association are for the purpose of convenience and reference only and shall not be used in the interpretation of nor modify nor amplify the terms of these Articles of Association nor any article hereof or paragraph of any schedule hereto. Unless a contrary intention clearly appears

1.1 words importing:

1.1.1 any one gender include the other two genders;

1.1.2 the singular include the plural and vice versa; and

1.1.3 natural persons include created entities (corporate or unincorporate and wherever situated) and the state and vice versa;

1.2 the following terms shall have the meanings assigned to them hereunder and cognate expressions shall have corresponding meanings, namely:

1.2.1 "Articles of Association" means this document constituting the articles of association of the Company for the purposes of the Company Law and the memorandum of incorporation of the Company for the purposes of the Companies Act;

1.2.2 "Board" means the board of Directors of the Company, from time to time;

1.2.3 "Business Day" means any day other than a Saturday, Sunday or official public holiday in South Africa and/or Luxembourg;

1.2.4 "Class A Director" means any person who has been duly appointed as a class A director (gérant) of the Company;

1.2.5 "Class B Director" means any person who has been duly appointed as a class B director (gérant) of the Company;

1.2.6 "Companies Act" means the Companies Act, 71 of 2008, as amended from time to time;

1.2.7 "Company Law" means the Luxembourg law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended;

1.2.8 "Debt Instruments" shall bear the meaning as defined in section 43(1)(a) of the Companies Act, and in particular includes any Securities other than the Shares of the Company irrespective of whether or not they are issued in terms of a security document, such as a trust deed, but does not include promissory notes and loans, whether constituting an encumbrance on the assets of the Company or not;

1.2.9 "Director" means any Class A Director or Class B Director of the Company, validly appointed in terms of these Articles of Association read with the Companies Act and the Company Law;

1.2.10 "Luxembourg" means the Grand Duchy of Luxembourg;

1.2.11 "Options" means options for the allotment or subscription of Shares, Securities or Debt Instruments, as the case may be;

1.2.12 "Ordinary Resolution" means a resolution of the Shareholders, adopted with the support of a majority of the votes exercised on the resolution which must also represent more than half of the share capital of the Company;

1.2.13 "Ordinary Shareholder" means a person reflected, from time to time, in the Securities Register as holding Ordinary Shares;

1.2.14 "Ordinary Shares" means shares in the Company which have been designated as such;

1.2.15 "the Parties" means the Company and each Securities Holder or any one or more of them, as the context may require;

1.2.16 "Regulations" means the regulations promulgated from time to time under the Companies Act and/or the Company Law;

1.2.17 "Securities" shall bear the meaning as defined in the Companies Act, and in particular shall include, without limitation, any Shares, debentures or other instruments, irrespective of their form or title, issued or authorised to be issued by the Company, including the Ordinary Shares and unless the context indicates differently, Debt Instruments;

1.2.18 "Securities Holder" means the registered holder of any Securities in the Company, including without limitation an Ordinary Shareholder;

1.2.19 "Securities Register" means the register of Securities established or maintained by the Company in terms of section 50(1) of the Companies Act;

1.2.20 "Share Register" means the register of Shares established or maintained by the Company in terms of the Companies Act and/or the Company Law, which share register forms part of the Securities Register;

1.2.21 "Shareholders" means the registered holders of Shares in the Company, from time to time;

1.2.22 "Shares" means any shares of whatever designation and with whatever rights, privileges and limitations, as set out in these Articles of Association;

1.2.23 "South Africa" means the Republic of South Africa;

1.2.24 "Special Resolution" means a resolution adopted with the support of: (i) 75% of the voting rights exercised on the resolution; and (ii) a majority of the Shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company;

1.2.25 "Subsidiary" means a subsidiary company as defined in the Companies Act and/or the Company Law, including any foreign company that would have been a subsidiary if it had been incorporated in South Africa and/or Luxembourg;

1.2.26 "Unanimous Resolution" means, for the purposes of the Company Law, a resolution proposed in respect of (i) the increase of the commitments of the Shareholders in the Company; or (ii) the change of nationality of the Company, which must be adopted by unanimous consent of the Shareholders;

1.3 a reference to a section by number refers to the corresponding section of the Companies Act;

1.4 where any term is defined within the context of any particular article in these Articles of Association, the term so defined, unless it is clear from the article in question that the term so defined has limited application to the relevant article, shall bear the meaning ascribed to it for all purposes in terms of these Articles of Association, notwithstanding that that term has not been defined in this interpretation article;

1.5 when any number of days is prescribed in these Articles of Association, same shall be reckoned exclusively of the first and inclusively of the last day unless the last day falls on a Saturday, Sunday or public holiday in South Africa and/or Luxembourg, in which case the last day shall be the next Business Day;

1.6 where figures are referred to in numerals and in words, if there is any conflict between the two, the words shall prevail;

1.7 the expiration or termination of these Articles of Association shall not affect such of the provisions of these Articles of Association as expressly provide that they will operate after any such expiration or termination or which of necessity must continue to have effect after such expiration or termination, notwithstanding that the articles themselves do not expressly provide for this;

1.8 any reference in these Articles of Association to the Company or any one or more Securities Holders, as the case may be, shall if the Company or any one or more Securities Holders, as the case may be, is put under business rescue,

liquidated or sequestrated, or any analogous proceeding in Luxembourg, be applicable also to and binding upon the Company's or the relevant Securities Holders', as the case may be, business rescue practitioner, liquidator or trustee, or any analogous person in Luxembourg, as the case may be; and

1.9 any reference to a statute shall be a reference to such statute as at the date of the adoption of these Articles of Association by the Company and as amended from time to time thereafter.

2. Obligations of Securities Holders after cessation of holding any Securities. Save in relation to articles 1 and 17, a Securities Holder shall cease to be bound by these Articles of Association from the date on which it validly ceases to hold any Securities in the Company. For the avoidance of doubt, the termination of the binding nature of these Articles of Association with respect to such exiting Securities Holder shall not affect any of its existing or contingent obligations and liabilities which arose prior to the termination of the binding nature of the Articles of Association in relation to that Securities Holder or which may accrue thereafter in respect of any act or omission which occurred prior to such termination.

3. Incorporation and nature of the Company.

3.1 Incorporation

The Company is constituted in terms of section 19(1)(c) of the Companies Act, and as a société à responsabilité limitée in terms of the Company Law, in accordance with and governed by:

3.1.1 the unalterable provisions of the Companies Act (subject to any higher standards, greater restrictions, longer periods of time or more onerous requirements set out in these Articles of Association in accordance with section 15(2)(a)(iii) of the Companies Act);

3.1.2 the alterable provisions of the Companies Act (subject to any negation, restriction, limitation, qualification, extension or other alteration set out in these Articles of Association in accordance with section 1 read with 15(2)(a)(ii) of the Companies Act);

3.1.3 the provisions of the Company Law; and

3.1.4 the provisions of these Articles of Association (subject to and in accordance with section 15(2) of the Companies Act).

3.2 Name, Main Business, Purpose, Registered Office and Central Administration

3.2.1 The name of the Company is Main Street 1021 (Proprietary) Limited, registered as "Main Street 1021 (Proprietary) Limited S.à r.l." in Luxembourg.

3.2.2 The main business and purpose of the Company is the holding of interests and making of investments, in any form whatsoever and wherever situated, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

3.2.3 The Company may raise funds through borrowing in any form or by issuing any Securities or Debt Instruments or other instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of applicable law.

3.2.4 The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect interest or which form part of the same group of companies as the Company.

3.2.5 The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

3.2.6 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2.7 The registered office of the Company is in Johannesburg, South Africa.

3.2.8 The central administration of the Company shall be located in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg.

3.2.9 Within the same municipality, the registered office and/or the central administration may be transferred by decision of the Board. It may be transferred to any other municipality in South Africa (in the case of the registered office), or the Grand Duchy of Luxembourg (in the case of the central administration), as the case may be, by resolution of the Shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these Articles of Association.

3.2.10 Branches or other offices of the Company may be established elsewhere in South Africa, the Grand Duchy of Luxembourg or in any other country, by resolution of the Board.

3.3 Powers of the Company and restrictive conditions

3.3.1 The Company and the powers of the Board are subject to the following restrictive conditions and prohibitions and the Shareholders undertake to procure that the Company shall not engage in, agree to, perform or undertake any acts or matters listed below, except as may be approved or agreed to by Special Resolution of the Shareholders:

3.3.1.1 the undertaking of any act which requires a Special Resolution of the Company to be passed, pursuant to the Companies Act, the Company Law and/or these Articles of Association;

3.3.1.2 the amendment of these Articles of Association, including without limitation the rights attaching to any class of Securities whether issued or not, or the filing of a consolidated version of the Articles of Association;

3.3.1.3 any transfer of Shares in the Company; and

3.3.1.4 the creation of any new Securities and/or the increase or decrease of the number of authorised Securities.

3.3.2 For the purposes of Luxembourg law, the Company and the powers of the Board are subject to the further restrictive condition that the aggregate number of Shareholders of the Company at any time shall be limited to forty (40), unless otherwise provided in the Company Law.

3.4 Company records and accounting records

All corporate documentation pertaining to the Company shall be kept at the central administration of the Company, with certified duplicate copies or electronic originals or reproductions (as envisaged in section 6(11) of the Companies Act) of same to be kept at the registered office of the Company, which certified duplicate copies or electronic originals or reproductions will always be up-to-date.

3.5 Access to Company records, accounting records and other information

3.5.1 No person shall have any right to inspect or make copies of any accounting records or document of the Company, other than a Director of the Company in the discharge of his or her services as Director or a person who is granted the right to do so in terms of the Companies Act or other legislation or laws binding on the Company, or as authorised by the Board, or otherwise as permitted in terms of this article 3.5.

3.5.2 The Board may from time to time in its discretion, grant any person, on such terms and subject to such conditions and for such period(s) as the Board may from time to time determine in writing, the right to access (inspect and/or copy) any information pertaining to the Company, but no such right if conferred may negate or diminish any mandatory protection of any record, as set out in Part 3 of the Promotion of Access to Information Act, No. 2 of 2000, as amended, provided further that the confidential information of the Company is adequately safeguarded and protected.

3.6 Financial year of the Company

3.6.1 The financial year of the Company commences at the beginning of February of each year and ends at the end of January of the following year.

3.6.2 The accounts of the Company will close at the end of January of each year and the Director(s) shall prepare an inventory in respect of the Company including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

3.7 Annual financial statements

3.7.1 Each year the Company shall prepare annual financial statements within 6 (six) months after the end of its financial year, or such shorter period as may be appropriate to provide the required notice of an annual general meeting of the Company.

3.7.2 The annual financial statements must include all the particulars relating to the remuneration and benefits of Directors and prescribed officers as required in terms of the Companies Act.

Part II - Securities, Securities register, Certificates, Restrictions on the powers of the board as regards securities, Pre-emptive rights and transfers

4. Securities.

4.1 Classes and numbers of Securities

The Company's authorised Securities (all of which shall be issued and fully paid-up) for South African law purposes comprise 1,000 (one thousand) authorised Shares without par value designated as Ordinary Shares, which Ordinary Shares may only be increased, decreased or issued subject to compliance with these Articles of Association, including without limitation articles 3.3 and 4.5.2. For Luxembourg purposes, the Company's authorised share capital is set at ZAR 602,500,000 (six hundred and two million five hundred thousand South African Rand) comprising 1,000 (one thousand) authorised Shares without par value (all of which shall be issued, fully paid-up and of the same accounting par value (for purposes of the Company Law)) designated as Ordinary Shares, which Ordinary Shares may only be increased, decreased or issued subject to compliance with these Articles of Association, including without limitation articles 3.3 and 4.5.2.

4.2 Rights attaching to the Ordinary Shares

4.2.1 The following rights are applicable to the Ordinary Shares in the Company:

4.2.1.1 all the Ordinary Shares of the Company shall rank *pari passu* in all respects;

4.2.1.2 each Ordinary Share shall entitle the holder thereof to:

4.2.1.2.1 be entered in the Securities Register of the Company as the registered holder of an Ordinary Share;

4.2.1.2.2 attend, participate in, speak at and vote on any matter to be considered at, any meeting of Ordinary Shareholders;

4.2.1.2.3 1 (one) vote in respect of all matters considered at any meeting of Ordinary Shareholders; and

4.2.1.2.4 receive any distribution by the Company, if and when declared on the Ordinary Shares, to be made in proportion to the number of Ordinary Shares held by each Ordinary Shareholder;

4.2.1.3 if the Company is to be wound up, the Company shall be liquidated in accordance with applicable law and to the extent competent in terms of applicable law, by one or more liquidators, which do not need to be Shareholders, and which are appointed by the general meeting of Shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities. The assets remaining after payment of the debts and liabilities of the Company and the costs of the liquidation shall be applied as follows

4.2.1.3.1 to repay to the Ordinary Shareholders the amount paid upon on the Ordinary Shares held by each of them; and

4.2.1.3.2 the balance (if any) shall be distributed among the Ordinary Shareholders in proportion to the number of Ordinary Shares held by each of them, provided that the provisions of this article shall be subject to the rights of the holders of Securities, issued upon special conditions;

4.2.1.4 in a winding-up of the Company, any part of the assets of the Company, including any securities of other companies may, with the sanction of a Special Resolution of the Company, be paid to the Ordinary Shareholders of the Company in specie, or may, with the same sanction, be vested in trustees for the benefit of such Ordinary Shareholders, and the liquidation of the Company may be closed and the Company dissolved; and

4.2.1.5 any other rights attaching to the Ordinary Shares in terms of the Companies Act, the Company Law or any other law.

4.3 Securities Register

4.3.1 Any person who is entitled to have his/her/its name entered into the Securities Register of the Company shall provide to the Company all the information that it may require from time to time for the purposes of establishing and maintaining the Securities Register, including the name, business address, residential address, postal address and available e-mail address of that person.

4.3.2 Any person contemplated in article 4.3.1, may by written notice to the Company change the business address, residential address, postal address and available e-mail address of that person, provided that the change shall become effective vis-à-vis that person on the 10th (tenth) Business Day from the receipt of the notice by the Company.

4.3.3 The Company recognises only one Securities Holder in respect of each Security. In the case of any Security registered in the names of 2 (two) or more persons as joint holders, the person first-named in the Securities Register shall, save as is provided in these Articles of Association, be the only person recognised by the Company as having any title to such Security and to the related certificate of title, subject to the provisions of the Companies Act and the Company Law.

4.3.4 Upon the death, insolvency or placing under curatorship by reason of insanity or prodigality of any joint holder of any Security, the sole remaining holder or the first-named of 2 (two) or more remaining joint holders, as the case may be, shall be the only person recognised by the Company as having any title to such Security, subject to the provisions of the Companies Act and the Company Law.

4.4 Certificated Shares

4.4.1 Every person to whom Shares are issued and whose name is entered in the Securities Register shall be entitled to 1 (one) certificate for all the Shares in any class registered in his name, or to several certificates, each for a part of such Shares.

4.4.2 If a certificate is defaced, lost or destroyed, it may be replaced with a duplicate certificate endorsed "Duplicate Certificate" on payment of such reasonable fee, if any, and on such terms, if any, as to evidence and indemnity as the Board may think fit.

4.4.3 A certificate registered in the names of 2 (two) or more persons shall be delivered to the person first-named in the Securities Register as a holder thereof, and delivery of a certificate to that person shall be a sufficient delivery to all joint holders of that Share.

4.5 Pre-emptive right to be offered and to subscribe for additional Shares

Notwithstanding anything in these Articles of Association to the contrary, it is hereby recorded that any issuance of Shares shall at all times be subject to the approval of a Special Resolution of the Shareholders.

4.5.1 Alteration of the alterable provisions in section 39 of the Companies Act

Subject to article 3.3, the pre-emptive right of the Shareholders to be offered and to subscribe for additional Shares (additional to the Shares in issue from time to time), as set out in section 39(2) of the Companies Act read with sections 39(3) and 39(4) of the Companies Act does not apply, instead article 4.5.2 shall apply.

4.5.2 Shareholders' rights of pre-emption on issue

4.5.2.1 Fresh issue of an existing class of issued Shares

4.5.2.1.1 If the Company proposes to issue additional Shares (additional to the Shares in issue from time to time) then the Company must first offer in writing ("the Offer") to each Shareholder in the same class as the proposed issue the right to subscribe, within 15 (fifteen) Business Days of the date of the Offer, for that number of the Shares of the proposed issue as each Shareholder's shareholding in that class bears to the Company's issued Shares of that class, both calculated as at the date of the Offer.

4.5.2.1.2 The written Offer to each Shareholder must stipulate at least the date of the Offer, the subscription price per Share, the number and class of Shares for which the Shareholder is entitled to subscribe, the total number of Shares proposed to be issued, the date by which acceptances must be received and on which the subscription price is payable, as well as a copy of the provisions of these Articles of Association which relate to the Offer.

4.5.2.2 Delivery of offer and acceptance period

The Offer shall be delivered to each Shareholder in the same class as the proposed issue, and is irrevocable and open for acceptance by delivering notice of acceptance in writing to the Company ("Notice Of Acceptance") which must in order to constitute valid acceptance:

4.5.2.2.1 specify whether the Shareholder is accepting the number of Shares offered or less than that number; or wishes to subscribe for more than that number; and

4.5.2.2.2 be received by the Company within 7 (seven) Business Days of the date of the Offer ("Acceptance Period").

4.5.2.3 Allocation of excess Shares not subscribed for

The Board shall within 10 (ten) Business Days of the date of the Offer:

4.5.2.3.1 offer the Shares not subscribed for ("Excess Shares") to the Shareholders who offered to subscribe for the Excess Shares in a Notice of Acceptance pro rata in the proportions that each of their Shareholdings in the class offered bears to the aggregate number of Shares of the class offered held by the Shareholders who offered to subscribe for Excess Shares set out in article 4.5.2.2.1; and

4.5.2.3.2 the offer in article 4.5.2.3.1 shall be delivered to each of the Shareholders who offered to subscribe for the Excess Shares and is irrevocable and open for acceptance by giving notice of acceptance in writing to the Company ("the Second Notice of Acceptance") which must in order to constitute valid acceptance

4.5.2.3.2.1 specify whether the Shareholder is accepting the number of Shares offered or less than that number; and

4.5.2.3.2.2 be received by the Company within 2 (two) Business Days of the date of the offer in article 4.5.2.3.1.

4.5.2.4 Payment for Shares and Excess Shares subscribed for

Payment of the subscription price for the number of Shares recorded in a Notice of Acceptance and the Second Notice of Acceptance must be made within 15 (fifteen) Business Days of the date of the original Offer and failing payment the Board will be entitled (but not obliged) to offer the Shares and Excess Shares for which a Shareholder had submitted a Notice of Acceptance and the Second Notice of Acceptance to any persons approved in accordance with article 4.5.2.5.1.

4.5.2.5 Offer of remaining Shares to approved persons

4.5.2.5.1 If all the Shares which are the subject matter of the Offer are not subscribed for or if the Board exercises its rights under article 4.5.2.4 ("Remaining Shares") and if the Ordinary Shareholders have, by Ordinary Resolution approved any person or persons ("Approved Persons") to whom the Remaining Shares may be offered, the Board shall then offer these remaining Shares to the Approved Persons.

4.5.2.5.2 The offer to the Approved Persons must be made within the 5 (five) Business Days immediately following the due date for payment of the subscription price set out in article 4.5.2.4 at the same issue price per Share and on terms and conditions no more favourable than those as provided for in terms of the Offer except that:

4.5.2.5.2.1 the acceptance period may be extended at the discretion of the Board by no more than 90 (ninety) days or such longer period (not exceeding an additional 90 (ninety) days) as the Board may allow if any of the approved persons requires an extension to obtain any regulatory approvals;

4.5.2.5.2.2 payment of the subscription price must be made within 7 (seven) Business Days of delivery of the notice of acceptance or obtaining the required regulatory approvals, whichever is the later; and

4.5.2.5.2.3 warranties and indemnities as shall be normal for a transaction of this nature may be provided to the Approved Persons.

4.5.2.6 Pre-emption provisions to apply again

If after the relevant Shares have been offered in accordance with article 4.5.2.5.1 there are Shares which have not been subscribed for, then such Shares shall not be issued except after again following the preemption provisions of this article 4.5.2.

4.5.2.7 Shareholders with insufficient funds to subscribe for Shares

If any Shareholder does not have the finances to subscribe for Shares pursuant to the Offer, the undertaking of the issue of Shares pursuant to the Offer and the price at which it is undertaken shall not constitute unfairly prejudicial, unjust or inequitable conduct.

4.6 Pre-emptive right to be offered and to subscribe for additional Securities

Subject to article 3.3, the provisions of articles 4.5.1 and 4.5.2 shall apply mutatis mutandis to any other additional Securities (additional to the Securities in issue from time to time) to be issued by the Company, from time to time.

4.7 Pre-emptive rights in respect of a sole Shareholder

Notwithstanding anything in these Articles of Association to the contrary, to the extent that the Company has a sole Shareholder, the Board shall be entitled to resolve that the provisions of article 4.5.2 and article 4.6 shall not apply in respect of any particular issue of Shares, provided that if the newly issued Shares are to be subscribed for by a non Shareholder, such person shall be approved by the sole Shareholder.

5. Restrictions on the transferability of and offers to the public of Securities.

5.1 The Company shall not offer any of its Securities to the public, as contemplated in section 8(2)(b)(ii)(aa) of the Companies Act and article 188 of the Company Law.

5.2 The transferability and transmission of the Securities of the Company is restricted, as contemplated in section 8 (2)(b)(ii)(bb) of the Companies Act, article 189 and article 190 of the Company Law, and further regulated as set out in these Articles of Association.

6. Restrictions on transferability of Securities.

6.1 Proper instrument of transfer

For purposes of section 51(6)(a) of the Companies Act, a "proper instrument of transfer" means an instrument in writing, in any form, specifying: (a) the full name of the transferor (being the name of a person entered in the Securities Register as the registered holder of the Securities being transferred); (b) the full name of the transferee; (c) the number of the class of Shares or type of Securities being transferred and the effective date of the transfer; (d) the registered address of the transferee, which shall include a business address, residential address, postal address and e-mail address, if available; and (e) registration authority and registration number; which has been signed by or on behalf of the registered Securities Holder as transferor and signed by or on behalf of the transferee.

6.2 The Board's power to decline to register a transfer

The Board may not decline to register the transfer of any Securities in terms of a proper instrument of transfer unless (and for so long as) the transfer in question is not in accordance with the requirements for such transfer set out in these Articles of Association. The transferor shall be deemed to remain the holder of and shall remain the registered holder in respect of such Securities until the name of the transferee is entered in the Securities Register in respect thereof.

6.3 Documents required for registration of transfer

6.3.1 Any person wishing the Company to register the transfer of any Securities shall deliver to the Company:

6.3.1.1 a copy of a proper instrument of transfer as contemplated in article 6.1, certified as a true copy of the original; and

6.3.1.2 the original certificate issued by the Company as regards the relevant Securities (or a Duplicate Certificate issued pursuant to article 4.4.2) of the Securities being transferred or, in the absence of such original or Duplicate Certificate, such other evidence as the Company may require to prove the title of the transferor or his rights to transfer the Securities.

6.3.2 Where an instrument of transfer is signed by a person other than the relevant Securities Holder, a copy of the authority granted by the Securities Holder for the purpose of transferring Securities, certified as a true copy of the original authority, shall be lodged, produced or exhibited with or to the Company if the Company so requests.

6.3.3 Such authorities shall, as between the Company and the grantor of such authorities, be deemed to continue and remain in full force and effect, and the Board may allow such instruments of transfer signed for the Securities Holder as transferor pursuant to such authority to be acted upon, until express written notice of its revocation signed by or on behalf of the Securities Holder is lodged at the Company's central administration and/or registered office. Even after the lodging of such notice of revocation, the Company shall be entitled to give effect to any instrument of transfer signed under the authority to sign and certified by any officer of the Company as being in order before the lodging of such written notice of revocation.

6.3.4 The copy of the instrument of transfer, original or Duplicate Certificate, other documentary evidence and a copy of any authority to transfer the Securities shall remain in the custody of the Company at its central administration, with a certified duplicate copy of same at the registered office of the Company.

6.4 Recognition of title

The parent or guardian of a Securities Holder who is a minor, the executor or administrator of a Securities Holder who is deceased, the trustee of a Securities Holder who is an insolvent or the curator bonis of any registered Securities Holder who is mentally incapacitated or prodigal or any person duly appointed by competent authority to represent or act for any registered Securities Holder shall, subject to the provisions of articles 4.3.3 and 4.3.4 and regarding joint holders, be the only person recognised by the Company as having any title to any Securities registered in the name of such Securities Holder, including for voting purposes, subject to the provisions of the Company Law.

6.5 Transmission of Securities

The following provisions relating to the transmission of Securities apply:

6.5.1 subject to section 51(6)(b) of the Companies Act, article 181 of the Company Law and any laws for the time being in force relating to taxation or duty upon the estates of deceased persons, any person recognised by the Company in terms of articles 4.3.3 and 4.3.4 as having any title to any Securities (and also the legal guardian of any Securities Holder who is a minor and any person who obtains title to any Securities by operation of law in any other manner) may, upon producing such evidence as the Board deems sufficient as to the capacity in which he or she claims to act under this article or as to his or her title to any Securities, and subject to the transfer provisions in these Articles of Association but not the right of pre-emption referred to in article 7, transfer such Securities to himself or to any other person;

6.5.2 a person who submits proof of his or her appointment as the executor, administrator, trustee, curator or guardian in respect of the estate of a registered Securities Holder who is deceased or the estate of a Securities Holder whose estate has been sequestrated or who is otherwise under a disability or of his or her appointment as the liquidator of any

body corporate which is a Securities Holder, shall be entered in the Securities Register nominee officii, and shall thereafter, for all purposes, be deemed to be a Securities Holder.

7. Shareholders' rights of pre-emption on transfer of Shares.

7.1 Transfer of Ordinary Shares

7.1.1 No Ordinary Shareholder may transfer any Ordinary Shares unless such Ordinary Shareholder ("the Seller") first offers to sell such Ordinary Shares to the other Ordinary Shareholders ("the Offerees") rateably in proportion to their respective percentage holdings of the entire issued Ordinary Share capital of the Company at the time of the Seller's offer.

7.1.2 Notwithstanding the provisions of this article 7, the Ordinary Shareholders ("the Disposer") shall be entitled to dispose of all or some of its Shares ("Sale Equity") to any third party, subject to:

7.1.2.1 the pre-emptive rights in terms of this article 7;

7.1.2.2 the Disposer having complied with the provisions of this article 7; and

7.1.2.3 the majority of Ordinary Shareholders who at the relevant time hold at least 75% (seventy five per cent) of all the Ordinary Shares at the time approving the relevant transfer and confirming in writing that such third party is acceptable to them as a co-Shareholder in the Company, which approval and/or confirmation shall not be withheld or delayed unreasonably.

7.1.3 The Seller's offer in terms of article 7.1.1:

7.1.3.1 shall be in writing and delivered to the Offerees;

7.1.3.2 shall remain open for acceptance by the Offerees for a period of 30 (thirty) days after receipt;

7.1.3.3 shall specify the number of Ordinary Shares which the Seller is offering to sell;

7.1.3.4 shall be accompanied, where applicable, by:

7.1.3.4.1 a written memorandum of the consideration and all the other terms and conditions that have been offered to the Seller orally and/or which is subsequently reduced to writing; or

7.1.3.4.2 a true and complete copy of any written offer made to the Seller (which sets out the consideration and all other terms and conditions of such offer), made by any bona fide third party in respect of the Seller's Ordinary Shares in the Company and which the Seller wishes to accept, and which in either case must contain the name of the bona fide third party, and in the case where the bona fide third party is an agent, the name of its ultimate principal (if any);

7.1.3.5 shall, if there is a bona fide offer from a bona fide third party, be deemed to be for the consideration and subject to, mutatis mutandis, the terms and conditions set out in the written memorandum or written offer referred to in article 7.1.3.4;

7.1.3.6 shall if there is no offer from a bona fide third party as contemplated in article 7.1.3.4, state that fact and shall state the consideration and full terms and conditions upon which the Seller wishes to sell its Ordinary Shares in the Company;

7.1.3.7 shall be subject to the conditions that:

7.1.3.7.1 the Seller's offer may be accepted by the Offerees only on the basis that all or part of the Ordinary Shares offered are to be purchased;

7.1.3.7.2 unless the written offer referred to in article 7.1.3.4 or the Seller's offer referred to in article 7.1.3.6 provides to the contrary:

7.1.3.7.2.1 delivery of the share certificates in respect of the Ordinary Shares offered and accepted together with transfer forms in respect of such Ordinary Shares duly completed in accordance with the Articles of Association of the Company shall be made to the Offerees within 30 (thirty) days after acceptance of the Seller's offer; and

7.1.3.7.2.2 the consideration referred to in article 7.1.3.4 or article 7.1.3.6, as the case may be, shall be payable against delivery as set out in article 7.1.3.7.2.1 above;

7.1.3.7.3 the consideration shall be in money and be expressed in the currency of South Africa or Luxembourg; and

7.1.3.7.4 if there is no offer from a bona fide third party as contemplated in this article 7.1.3 above, state that fact; and

7.1.3.8 shall not be subject to any other terms or conditions.

7.1.4 Any of the Offerees may accept an offer made in terms of article 7.1.1 in respect of a greater proportion of the Ordinary Shares offered than its pro rata share thereof, provided that such acceptance will only be effective in respect of the excess if and to the extent that any other Offeree accepts the offer in respect of less Ordinary Shares than its respective pro rata entitlement and provided, however, that if acceptances in terms of this article 7 together constitute acceptances for more than the Ordinary Shares offered, then the Ordinary Shares offered shall be apportioned amongst the accepting Offerees in the proportions as near as may be to their existing shareholdings in the Company on the date of the Seller's offer, but on the basis that no Offeree shall be obliged to purchase more Ordinary Shares than the number of Ordinary Shares accepted by it.

7.1.5 If any of the Offerees fail to accept the Seller's offer to it within the period of 30 (thirty) days referred to in article 7.1.3.2, the Seller shall offer the Ordinary Shares to the remaining Offerees, excluding the Ordinary Shareholder who failed to accept the Seller's offer, mutatis mutandis on the conditions set out in this article 7, provided that the offer

in such an event will only remain open for acceptance for a period of 10 (ten) days after receipt thereof by the remaining Offerees.

7.1.6 If the offer referred to in article 7.1.1 is accepted in writing in respect of all the Ordinary Shares offered or such lesser number of the Ordinary Shares offered as the Seller may agree to in writing, by any of the Offerees, the resulting sales shall be indivisibly interrelated, the intention being to ensure that if any one of the Offerees breaches its obligations pursuant to the sale resulting from the acceptance of the offer, and if as a result the Seller elects to cancel any such sale, it shall be entitled (but not obliged) to cancel all the other sales to the other Offerees, even though they may have complied with their obligations.

7.1.7 Should the Offerees not accept the Seller's offer in terms of articles 7.1.1, 7.1.4 or 7.1.5 (as applicable) in respect of all Ordinary Shares offered, the Seller shall be entitled, subject to the remainder of the provisions of this article 7, for a period of 30 (thirty) days after the expiry of the time for acceptance by the Offerees, to dispose of all the Ordinary Shares included in the Seller's offer to the bona fide third party whose offer was disclosed in the Seller's offer referred to in article 7.1.3 or, if the Seller's said offer disclosed that there was no bona fide third party offeror in respect of the Ordinary Shares, then to any other bona fide third party, provided that in either instance:

7.1.7.1 the Ordinary Shares are transferred to the other third party only at a price and on terms and conditions not more favourable to the purchaser than the price, terms and conditions set out in the Seller's offer referred to in article 7.1.3, provided that the fact that the Seller gives any bona fide third party normal warranties excluding any profit warranty shall not constitute terms more favourable than those given to the remaining Ordinary Shareholders who will not be given any warranties provided that the giving of any warranties to a bona fide third party is not a method, of permitting the bona fide third party to pay a lower purchase price to frustrate the pre-emption; and

7.1.7.2 the third party agrees to purchase all the Ordinary Shares which were offered by the Seller in terms of article 7.1.1.

7.1.8 Should the Seller wish to transfer Ordinary Shares to a bona fide third party in accordance with the provisions of this article 7, the Offerees hereby agree to vote in favour of such transfer for purposes of article 189 of the Company Law.

7.1.9 If all the Ordinary Shares offered for sale by the Seller are not sold to the bona fide third party within the 30 (thirty) days referred to in article 7.1.7, then the provisions of articles 7.1.1 to 7.1.6 shall again apply to the Seller's Ordinary Shares.

7.1.10 If the Seller's offer in terms of article 7.1.3 is accepted in accordance with the provisions of this article 7, the Seller irrevocably authorises the Offerees to sign any share transfer form on the Seller's behalf for purposes of effecting due transfer to the Offerees of the Ordinary Shares sold against payment of the purchase price.

7.1.11 Unless otherwise specified in the Seller's offer, payment for Ordinary Shares acquired by other Ordinary Shareholders in terms of this article 7 shall be effected in cash against transfer of the Ordinary Shares so acquired within 30 (thirty) days after acceptance of the offer.

7.1.12 Notwithstanding any provision to the contrary, any Seller who disposes of its Ordinary Shares as contemplated in this article 7 shall be entitled to stipulate as a condition of such sale that:

7.1.12.1 the Seller shall be released pro rata to the number of Ordinary Shares sold, as a surety or guarantor or indemnitor on behalf of the Company, subject to the purchaser(s) of the Ordinary Shares in question binding itself as surety or guarantor or indemnitor in its stead; or

7.1.12.2 if the release contemplated in article 7.1.12.1 cannot be achieved, or pending such release being implemented, the Seller shall be indemnified by the purchaser of the Ordinary Shares against any claims made against the Seller by reason of such suretyship, guarantee or indemnity. Such purchaser shall be liable for any amount payable in terms hereof together with value added tax levied in terms of the Value-added Tax Act, 1991 thereon.

7.1.13 The purchaser of any Ordinary Shares pursuant to this article 7 shall pay the securities transfer tax and any other similar duties payable thereon.

7.1.14 Notwithstanding that an Ordinary Shareholder may sell, transfer, exchange or dispose of or otherwise alienate any of its Ordinary Shares in the Company in accordance with the provisions of these Articles of Association, it shall in no way affect or limit the obligations of such Ordinary Shareholder arising out of or in connection with these Articles of Association notwithstanding the fact that such an Ordinary Shareholder has disposed of or otherwise alienated any of its Ordinary Shares in the Company.

8. Permitted transfers by Ordinary Shareholders. The following transfers of Ordinary Shares shall be permitted without triggering the rights of pre-emption under article 7, but remain subject to the approval of the Shareholders by a Special Resolution, namely:

8.1 if the Ordinary Shareholder is a company, a transfer to its subsidiary;

8.2 if the Ordinary Shareholder is a subsidiary of another company, a transfer by that subsidiary to another subsidiary in the same group; and

8.3 if the Ordinary Shareholder is the beneficial owner of the Ordinary Shares, a transfer to a nominee of the beneficial owner.

Part III - Distributions and statutory reserve

9. Distributions.

9.1 The rights of Shareholders, to or in respect of any distribution, as defined in the Companies Act ("Distribution"), (if and when declared), shall be as set out in these Articles of Association.

9.2 The dividend policy of the Company shall be determined by the Board from time to time.

9.3 The Company and/or the Directors, as the case may be, shall not declare or make a Distribution, which shall include any final or interim dividend, except a Distribution in compliance with section 46 of the Companies Act and in accordance with the rights of Shareholders to or in respect of Distributions as set out in these Articles of Association.

9.4 The Shareholders by Ordinary Resolution, may at any time authorise and/or declare a Distribution (which for the avoidance of doubt shall include a dividend), subject to compliance with section 46 of the Companies Act and the Company Law, to be paid to the Shareholders in proportion to the number of Shares held by them.

9.5 The Board or the Shareholders in general meeting, as the case may be, may authorise the payment of any interim dividend, subject to the condition that (i) interim accounts have been drawn-up for the Company showing that sufficient funds are available to make payment of the interim dividend and (ii) the amount to be paid as an interim dividend does not exceed the total profits made by the Company since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purposes, less losses carried forward and any amounts to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Luxembourg law or of these Articles of Association.

9.6 Distributions shall be declared payable or distributable to Shareholders registered as such on the record date with respect to such payment or Distribution, provided that such record date in the case of the payment of any dividend be a date subsequent to the date of sanctioning of the dividend or declaring the dividend by the Board.

9.7 Distributions payable in cash shall be declared in South African Rand.

9.8 All cash Distributions (including dividends, interest or other moneys) payable to Shareholders shall be paid by electronic funds transfer or as otherwise specified in the resolution declaring the Distribution. Payment by electronic funds transfer into the bank account recorded in the bank account register of the Company nominated by the Shareholder shall be a good discharge by the Company in respect thereof.

9.9 The share premium, if any, may be freely distributed to the Shareholder(s) by a resolution of the Shareholder(s) or of the Director(s), subject to any applicable law including legal provisions regarding the inalienability of the share capital, share premium and/or the legal reserve.

10. The Company or a subsidiary acquiring the Company's Shares.

10.1 Subject to and in accordance with section 48 of the Companies Act and this article 10, the Board may determine that:

10.1.1 the Company will acquire a number of its own Shares;

10.1.2 a subsidiary of the Company may acquire a number of the Shares of the Company;

10.1.3 the Company will acquire a number of shares of its holding company(ies).

10.2 If the Company (as a subsidiary) acquires shares in its holding company(ies), or if a subsidiary of the Company acquires Shares in the Company, no voting rights attached to those shares may be exercised while the shares are held by the subsidiary company in question and while that company remains a subsidiary of the company whose shares it holds, it being understood that the Company Law does not provide the possibility to limit the voting rights.

10.3 If the acquisition by the Company involves the acquisition of more than 5% of any class of the issued Shares of any particular class of Shares of the Company, then the acquisition must meet the relevant requirements of sections 114 and 115 of the Companies Act.

11. Statutory reserve. Each year, 5% (five per cent) of the net profit of the Company will be set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to 10% (ten per cent) of the share capital. The balance may be freely used by the Shareholders.

Part IV - Proxies

12. Proxies.

12.1 Form of proxy

Every proxy form, whether for a specified meeting or otherwise, shall be in such form as the Board from time to time approves and shall comply with the provisions of the Companies Act.

12.2 Rights of Securities Holders as regards proxies

The provisions of the Companies Act and the Company Law, as read with these Articles of Association, as regards proxies, shall apply mutatis mutandis to all Securities Holders.

Part V - Meetings and resolutions

13. Shareholders' meetings.

13.1 Chairperson of Shareholders' meetings

The chairperson of the Board shall be entitled to chair Shareholders' meetings. If, however, there is no chairperson or if he or she has notified his or her inability to attend a meeting or if at any meeting he or she is not present within 10 (ten) minutes of the time appointed for the meeting, the Shareholders who are entitled to exercise voting rights in relation to the Company present and represented shall choose a Director to chair the meeting. If no Director is present or if none of the Directors present are willing to chair the meeting, then the Shareholders shall choose one of their own representatives at the relevant meeting, to be the chairperson of the meeting.

13.2 Right to call meeting

13.2.1 The Board may in terms of section 61(1) of the Companies Act and the Company Law call a Shareholders' meeting at any time.

13.2.2 The Company authorises the company secretary to call a Shareholders' meeting for the purposes of section 61 (11) of the Companies Act.

13.3 Requirement to hold an annual general meeting

13.3.1 In terms of the Company Law, the Company is required to hold one meeting of Shareholders each year not later than six months after the end of each financial year of the Company, to be referred to for purposes of these Articles of Association as an annual general meeting which meeting shall deal with at least the following matters

13.3.1.1 if, in terms of a Board or Shareholders' resolution the Company is obliged to appoint an auditor and such resolution remains valid or if the Company is obliged to appoint an auditor in terms of the Companies Act or the Company Law

13.3.1.1.1 the appointment of the Auditors to hold office from the conclusion of that meeting until the conclusion of the next annual general meeting of the Company;

13.3.1.1.2 the presentation of the audited financial statements of the Company for the immediately preceding financial year;

13.3.1.1.3 the election of the members of the audit committee of the Company, if the Company is obliged to appoint an audit committee in terms of section 94 of the Companies Act as read with the Regulations;

13.3.1.1.4 in the circumstances in article 13.3.1.1.3, the presentation of the audit committee report for the immediately preceding financial year if such a committee was in place in respect of such financial year;

13.3.1.2 the approval of the fees paid to Directors for their services as Directors, in terms of section 66 of the Companies Act, if applicable; and

13.3.1.3 the approval of financial assistance to related or interrelated persons as contemplated in section 45 of the Companies Act from the conclusion of that meeting until the conclusion of the next annual general meeting of the Company.

13.4 Location of Shareholders' meetings

The Board may determine the location of a Shareholders' meeting (including the location of any meeting which has been adjourned), which location may be the central administration of the Company or an alternate suitable venue in South Africa or Luxembourg which is reasonably accessible to each Shareholder.

13.5 Quorum for Shareholders' meetings

The quorum requirement for a Shareholders' meeting to begin, or for a matter to be considered, is Shareholders holding at least 50% (fifty per cent) of the votes exercisable at the relevant meeting.

13.6 Cessation of quorate Shareholders' meetings

In terms of section 64(9) of the Companies Act, should any meeting of the Shareholders of the Company which has been constituted as quorate in terms of the Companies Act, cease to be quorate at any time during such meeting due to the departure of any Shareholder/s, then such meeting shall be adjourned as soon as the meeting ceases to be quorate without any matters being further considered or voted upon.

13.7 Shareholders' resolutions

Subject to article 3.3:

13.7.1 for an Ordinary Resolution to be adopted, it must be approved by Shareholders in the manner and in accordance with the voting thresholds contemplated in these Articles of Association, but that in case such figure is not reached at a first meeting and unless otherwise provided for in these Articles of Association, a meeting of the Shareholders can be convened for a second time and resolutions are passed with a simple majority of the votes validly cast at the second meeting, regardless of the proportion of the capital represented;

13.7.2 for a Special Resolution to be adopted, it must be approved by Shareholders in the manner and in accordance with the voting thresholds contemplated in these Articles of Association; and

13.7.3 for a Unanimous Resolution to be adopted, it must be approved by unanimous decision of the Shareholders.

13.8 A Special Resolution is required, in addition to the matters set out in section 65(11) of the Companies Act, for the matters set out in article 3.3.

13.8.1 Minutes

Minutes will be:

13.8.1.1 kept of all Shareholders' meetings;

13.8.1.2 settled by the chairperson of the relevant Shareholders' Meeting and circulated to all Shareholders within 30 (thirty) days following the Shareholders' meeting;

13.8.1.3 submitted to the next Shareholders' meeting for approval, with or without modification; and

13.8.1.4 signed by the chairperson of that meeting confirming the approval of the meeting.

13.9 Right to demand a poll

Each Shareholder shall be entitled to demand that voting take place on a poll at any meeting of Shareholders.

13.10 Application of provisions to all Securities Holders

The provisions of the Companies Act, as read with these Articles of Association, as regards Shareholders' meetings and resolutions, shall apply mutatis mutandis to meetings of any Securities Holders.

13.11 Round robin resolutions of Shareholders

Round robin resolutions in terms of section 60 of the Companies Act and written resolutions for purposes of article 193 of the Company Law, shall only be valid if signed by Shareholders entitled to exercise sufficient voting rights for it to have been adopted as an Ordinary, Special or Unanimous Resolution, as the case may be, at a properly constituted Shareholders' meeting. The holding of the general meetings shall not be obligatory where the number of the Shareholders does not exceed twenty-five.

14. Position if only one Shareholder. If the Company has only one Shareholder that Shareholder may exercise any or all of the voting rights pertaining to the Company on any matter, at any time, without notice or compliance with any other internal formalities, except that minutes of the any meeting required under the Companies Act and the Company Law shall be kept in accordance with article 13.8.1.

Part VI - Directors and officers

15. Directors and officers.

15.1 Powers of the Board

15.1.1 The business and affairs of the Company shall be managed by or under the direction of the Board, which has the authority to exercise all the powers and perform any of the functions of the Company, except to the extent that the Companies Act, the Company Law or these Articles of Association provides otherwise, which for the avoidance of doubt shall include the ability to establish various branches of the Company in any jurisdiction in the world.

15.1.2 In the case of a sole Director, the Company will be bound- in all circumstances by the signature of the sole Director.

15.1.3 In the case of several Directors, the Company is managed by the Board which must be comprised of at least one Class A Director and one Class B Director. In that case, the Company will be bound in all circumstance by the joint signature of any Class A Director together with any Class B Director.

15.1.4 The sole Director or the Board, as the case may be, and/or the Company may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

15.1.5 The Directors may, from time to time, at their discretion, lend, raise, borrow or secure the payment of any sum or sums of money for the purposes of the Company.

15.2 Composition of the Board

The Board shall comprise of not less than 1 member, who does not need to be a Shareholder. The Directors may be divided into Class A Director(s) and Class B Director(s).

15.3 Appointment of Directors

15.3.1 The Directors shall be appointed by the general meeting of Shareholders, or by round robin resolution in terms of section 60 of the Companies Act and written resolution for purposes of article 193 of the Company Law, which shall, inter alia, set the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause, subject to compliance with the Companies Act.

15.3.2 The death or resignation of a Director, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

15.4 Authority of a single Director to act

If, at any time, the Company has only one Director, as contemplated in section 57(3) of the Companies Act, the authority of that Director to act without notice or compliance with any other internal formalities applies, save that any resolution must be recorded and sections 73(6) and (7) shall apply.

15.5 Round robin resolutions of the Board

15.5.1 The following provisions limiting or restricting the authority of the Board to consider a matter other than at a meeting, as contemplated in section 74 of the Companies Act, apply:

15.5.1.1 a written resolution (which may consist of one or more documents in like form) signed by all the Directors and inserted in the minute book, shall be valid and effective in accordance with its terms as if passed at a meeting of Directors;

15.5.1.2 unless the contrary is stated therein, any such resolution shall be deemed to have been passed on the latest date on which it was signed by all relevant Directors; and

15.5.1.3 a fax of a Director's signed resolution shall be acceptable evidence that such resolution has been signed by the Director whose duly authorised representative's signature appears on the fax.

15.6 Requisitioning of Directors' meetings

The right of the Company's Directors to requisition a meeting of the Board may be exercised by any one Director.

15.6.1 Board meetings by electronic communication

15.6.1.1 A resolution signed by the number of Directors required to vote in favour of a resolution who were connected by electronic communication at a Board meeting where a quorum was present where

15.6.1.1.1 all such Directors remained connected for the duration of the electronic meeting allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another;

15.6.1.1.2 the subject matter of the resolution has been discussed; and

15.6.1.1.3 the chairperson or any other Director present in person or electronically certified in writing that the aforementioned requirements have been met, shall be valid and shall be deemed to have been passed on the date on which the meeting was held (unless a statement to the contrary is made in the minutes of the meeting).

15.6.1.2 The participation in a meeting by electronic communication is equivalent to a participation in person at such meeting.

15.6.1.3 Such resolution may consist of several documents, each of which may be signed by one or more Directors who participated in the electronic meeting.

15.6.1.4 Within 10 (ten) business days after the adoption or failing of a resolution at a meeting contemplated in article 15.6.1.1, the Company shall

15.6.1.4.1 deliver to each Director a copy of the resolution proposed with a statement describing the results; and

15.6.1.4.2 insert a copy of the resolution and statement referred to in article 15.6.1.4.1 in the Company's minute book.

15.6.2 Notice of Board meetings

15.6.2.1 The authority of the Board to determine the manner and form of providing notice of its meetings, as set out in section 73(4) of the Companies Act, is amended to the extent set out in articles 15.6.2.2 to 15.6.2.7.

15.6.2.2 Subject to section 73(5)(a) of the Companies Act, a notice of a Board meeting must be in writing and delivered to each Director of the Company so as to be received by the Director in question in the ordinary course not less than twenty-four (24) hours before the date appointed for the Board meeting, provided that in exceptional circumstances, as determined by the chairperson of the Board, the notice period may be shortened as is necessary to allow the Directors to attend to the exceptional circumstances in question. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board. No notice shall be required where all the members of the Board are present or represented at a meeting of the Board or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the Board.

15.6.2.3 Such notice of a Board meeting may be in any form determined by the Board but must as a minimum include

15.6.2.3.1 the date, time and place for the meeting;

15.6.2.3.2 a detailed agenda for the meeting;

15.6.2.3.3 information with respect to the availability of participation in the meeting (and in the postponement or adjournment of the meeting) by electronic communication and the necessary information to enable Directors (including their alternates) to access the available medium or means of communication; and

15.6.2.3.4 the general purpose of the meeting.

15.6.2.4 The contents of the notice and agenda shall be prepared by and be the responsibility of the chairperson of the Board.

15.6.2.5 Any Director may at any time require that any matter be included on the agenda for a meeting.

15.6.2.6 Board meetings will be held at a reasonable time and venue. In the ordinary course, Board meetings will be held at the central administration of the Company or at such other venue as the Board may agree to in writing.

15.6.2.7 The Company shall pay all reasonable and necessary travel and associated costs required to be incurred by the Directors (or their alternates) in fulfilling their obligations to attend any meeting.

15.6.3 Quorum for Board meetings

The quorum for a Board meeting shall be a majority of the Directors appointed in terms of article 15.3, including at least one Class A Director and one Class B Director, who must be personally present at the meeting or participate in person electronically, before a vote may be called at such meeting.

15.6.4 Adjournment and postponement of Directors meetings

15.6.4.1 Automatic postponement of a meeting

15.6.4.1.1 If within 30 (thirty) minutes of the appointed time for a Board meeting to begin a quorum is not present, then the meeting is automatically postponed (without any motion, vote or further notice) for one week.

15.6.4.1.2 The 30 (thirty) minute limit may be extended for a reasonable period not exceeding 2 (two) hours by the chairperson of the meeting.

15.6.4.2 Automatic adjournment of a meeting

If at the time a matter is to be considered at a Board meeting, such meeting ceases to be quorate and there is no other business on the agenda which can be dealt with, the meeting is automatically adjourned (without any motion or vote) for one week.

15.6.4.3 Further notice required for postponed or adjourned meeting

Further notice of a Board meeting that is postponed or adjourned is required on the same basis as the original meeting which is being postponed or adjourned, save that notice shall be given within 2 (two) Business Days of the date on which the meeting which is being postponed or adjourned was held and the only items on the agenda may be the items which were on the agenda for the original meeting.

15.6.4.4 Deemed quorum at a postponed or adjourned meeting

If at the appointed time for a postponed meeting to begin or an adjourned meeting to resume, the quorum requirements are not met, then those Directors, present in person at the Board meeting including those participating electronically, will be deemed to constitute a quorum.

15.6.4.5 Adjournment by Directors

A Board meeting may otherwise be adjourned by majority vote of the Directors present at the meeting.

15.7 Voting, approval of resolutions and minutes of Directors meetings

15.7.1 Number of votes at Board meetings

Each Director shall have 1 (one) vote on his/her own behalf.

15.7.2 Approval of resolutions

Resolutions of Directors in order to be of force and effect must be approved by a majority of the votes exercised, including at least one Class A Director and one Class B Director having voted in favour of such resolution.

15.7.3 Tied votes

The chairperson of the Board shall not have a casting vote and shall not have a vote if he/she is not a Director.

15.7.4 Minutes

Minutes will be

15.7.4.1 kept of all Board meetings;

15.7.4.2 settled by the chairperson of the Board and circulated to all Directors within 30 (thirty) days following the Board meeting;

15.7.4.3 submitted to the next Board meeting for approval, with or without modification; and

15.7.4.4 signed by the chairperson of that meeting confirming the approval of the meeting.

Part VII - General

16. Delivery and publication of notices and certain documents.

16.1 All notices and documents required to be published as contemplated in the Companies Act, the Company Law or these Articles of Association shall be delivered by the Company in accordance with sections 6(9), 6(10) and 6(11), read with Regulation 7 and Table CR3, to each Securities Holder who is required to receive notice in terms of the Companies Act or these Articles of Association to any of his/her/its registered addresses recorded in the Securities Register.

16.2 If a Securities Holder has not notified an address in terms of article 4.3, he/she/it shall be deemed (for all purposes, including for the purposes set out in article 16.1) to have nominated the Company's registered address and central administration, from time to time.

16.3 The notice may be given by the Company to the persons entitled to a Security in consequence of the death or insolvency of a Securities Holder, or by sending it through the post in a prepaid envelope addressed to them by name, or by the title of representatives of the deceased, or trustees of the insolvent or by any like description, at the address (if any) supplied for the purpose by the persons claiming to be so entitled, or (until such address has been supplied) by giving the notice in any manner, as contemplated in the Company Law and the Companies Act, in which it might have been given if the death or insolvency had not occurred.

16.4 Where a notice is sent by post, the post office shall be the agent for the Securities Holder and the Securities Holder shall, from the time and date of delivery of the notice to the post office, bear all risks associated with that notice including of non-delivery or late delivery of the notice.

16.5 A notice given to any Securities Holder shall be binding on all persons claiming on his death or on any transmission of his interests.

16.6 The signature to any notice given by the Company may be written or printed, or partly written and partly printed.

17. Severability. Any provision in these Articles of Association which is or may become illegal, invalid or unenforceable in any jurisdiction affected by these Articles of Association shall, as to such jurisdiction, be ineffective to the extent of such prohibition or unenforceability and shall be treated pro non scripto and severed from the balance of these Articles of Association, without invalidating the remaining provisions of these Articles of Association or affecting the validity or enforceability of such provision in any other jurisdiction.”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about EUR 3,000.-

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons through their attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le seizième jour de janvier,

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, GrandDuché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Main Street 1021 (Proprietary) Limited S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec un capital social de 602.500.000 ZAR, ayant son siège social à 46A, Avenue J.F Kennedy - L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175.672 (la «Société»).

A comparu,

Broadstreet of Münsbach S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec un capital social de 473.888.500 EUR, ayant son siège social à 46A, Avenue J.F Kennedy - L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.780 (l'«Associé Unique»),

ici dûment représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les 1.000 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique, a été préalablement informé.

L'Associé Unique représenté par son mandataire prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modifications et refonte des statuts de la Société et
2. Divers.

Après que l'agenda a été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il a été décidé de modifier et de refondre les statuts de la Société comme suit:

Partie I - Interprétation et Points préliminaires, Constitution et Nature de la société, Obligations continues et Documents sociaux

1. Interprétation. Les intitulés des articles des présents Statuts figurent pour des raisons de commodité et à titre et de référence uniquement, et ils ne seront ni utilisés dans l'interprétation ni ne viendront modifier ou amplifier les termes

des présents Statuts ou tout article des Statuts, ou les paragraphes de toute annexe des présentes. Sauf intention contraire manifeste -

1.1 les mots:

1.1.1 écrits au masculin comprennent le féminin et le genre neutre, et vice versa;

1.1.2 écrits au singulier comprennent le pluriel et vice versa; et

1.1.3 s'entendant de personnes physiques comprennent des entités créées (revêtant ou non une forme sociale et situées en tout lieu) et l'Etat, et vice-versa;

1.2 les termes suivants auront la signification qui leur est donnée ci-après et les expressions apparentées auront la signification correspondante, en l'occurrence:

1.2.1 «Statuts» s'entend du présent document, lequel constitue les statuts de la Société aux fins de la Loi sur les Sociétés, et le mémorandum of incorporation de la Société aux fins du Companies Act;

1.2.2 «Conseil» signifie le conseil de gérance de la Société, tel que composé au fil du temps;

1.2.3 «Jour Ouvrable» signifie tout jour autre que le samedi, le dimanche ou les jours fériés officiels en Afrique du Sud et/ou au Grand-Duché de Luxembourg;

1.2.4 «Gérant de Classe A» s'entend de toute personne dûment désignée en qualité de gérant de classe A de la Société;

1.2.5 «Gérant de Classe B» s'entend de toute personne dûment désignée en qualité de gérant de classe B de la Société;

1.2.6 «Companies Act» signifie la loi intitulée Companies Act, 71 de 2008, telle que modifiée en temps opportun;

1.2.7 «Loi sur les Sociétés» signifie la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée;

1.2.8 «Titres de Créance» a la signification reprise à la section 43(1)(a) du Companies Act, et comprend notamment tout Titre autre que les Parts Sociales de la Société, qu'elles soient ou non émises sous la forme d'un document de sûreté, tel qu'un acte de fiducie, mais ne comprend pas les billets à ordre et les prêts, qu'ils constituent ou non un droit réel sur les actifs de la Société;

1.2.9 «Gérant» signifie tout Gérant de Classe A ou Gérant de Classe B de la Société, valablement désigné conformément aux dispositions des présents Statuts, lues conjointement avec le Companies Act et la Loi sur les Sociétés;

1.2.10 «Luxembourg» signifie le Grand-Duché de Luxembourg;

1.2.11 «Options» signifie les options d'attribution ou de souscription des Parts Sociales, Titres ou Titres de Créance, le cas échéant;

1.2.12 «Résolution Ordinaire» s'entend d'une résolution des Associés, adoptée à la majorité des voix exprimées représentant plus de la moitié du capital social de la Société;

1.2.13 «Associé Ordinaire» s'entend d'une personne figurant, en temps opportun, dans le Registre des Titres en qualité de porteur de Parts Sociales Ordinaires;

1.2.14 «Parts Sociales Ordinaires» s'entend des parts sociales de la Société désignées comme telles;

1.2.15 «les Parties» signifie la Société et chaque Porteur de Titres ou plusieurs d'entre eux, en fonction du contexte;

1.2.16 «Réglementations» s'entend des réglementations promulguées en temps opportun au titre du Companies Act et/ou de la Loi sur les Sociétés;

1.2.17 «Titres» a la signification qui lui est assignée dans le Companies Act, et comprend en particulier, à titre non exhaustif, toute Part Sociale, obligation ou autre instrument, quelle que soit sa forme ou son titre, émise ou dont l'émission est autorisée par la Société, y compris les Parts Sociales Ordinaires et, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les Titres de Créance;

1.2.18 «Porteur de Titres» signifie le porteur enregistré de tout Titre de la Société, incluant notamment un Associé Ordinaire;

1.2.19 «Registre des Titres» signifie le registre des Titres, établi ou tenu par la Société aux termes de la section 50(1) du Companies Act;

1.2.20 «Registre des Parts Sociales» signifie le registre des Parts Sociales établi ou tenu par la Société aux termes du Companies Act et/ou de la Loi sur les Sociétés, lequel registre constitue une partie du Registre des Titres;

1.2.21 «Associés» signifie les porteurs enregistrés de Parts Sociales de la Société, de temps à autre;

1.2.22 «Parts Sociales» s'entend de toute part sociale, quelle que soit sa dénomination et quels que soient les droits, privilèges et restrictions qui lui sont attachés, tel qu'indiqué dans les présents Statuts;

1.2.23 «Afrique du Sud» s'entend de la République d'Afrique du Sud;

1.2.24 «Résolution Spéciale» s'entend d'une résolution adoptée: (i) à une majorité de 75% des droits de vote exercés; et (ii) à la majorité des Associés représentant au moins trois quarts du capital social de la Société;

1.2.25 «Filiale» signifie une filiale telle que définie dans le Companies Act et/ou dans la Loi sur les Sociétés, y compris toute société étrangère qui aurait été une filiale si elle avait été constituée en Afrique du Sud et/ou au Luxembourg;

1.2.26 «Resolution Unanime» signifie, pour les besoins de la Loi sur les Sociétés, une résolution proposée en vue (i) de l'augmentation des engagements des Associés dans la Société; or (ii) le changement de nationalité de la Société, qui doit être adoptée unanimement par les Associés.

1.3 une référence à une section au moyen de chiffres renvoie à la section correspondante du Companies Act;

1.4 lorsqu'un terme est défini dans le contexte d'un article particulier des présents Statuts, le terme ainsi défini, à moins qu'à la lecture de l'article en question, il ne soit clair que le terme ainsi défini s'applique de manière limitée à l'article pertinent, a la signification qui lui est donnée à toutes fins aux termes des présents Statuts, nonobstant le fait que ledit terme n'ait pas été défini dans la présente section intitulée «Interprétation»;

1.5 lorsqu'un nombre de jours est prescrit dans les présents Statuts, le nombre de jours en question s'entend premier jour exclus et dernier jour inclus, à moins que le dernier jour ne tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié en Afrique du Sud et/ou au Luxembourg, auquel cas le dernier jour correspondra au prochain Jour Ouvrable;

1.6 lorsque des nombres sont précisés en chiffres et en lettres, en cas de divergence entre ceux-ci, la mention en lettres fait foi;

1.7 l'expiration ou le terme des présents Statuts n'affectera pas les dispositions des présents Statuts dont le maintien est expressément prévu après ladite expiration le terme ou lorsque, par nécessité, les dispositions en question doivent continuer à recevoir effet après ladite expiration le terme, nonobstant le fait que les articles ne le prévoient pas expressément;

1.8 toute référence faite dans les présents Statuts à la Société ou à un ou plusieurs Porteurs de Titres, le cas échéant, sera, au cas où la Société ou un ou plusieurs Porteurs de Titres, le cas échéant, serait mis en redressement, serait liquidé ou ferait l'objet d'une mise sous séquestre, ou toute procédure analogue au Luxembourg, également applicable à et lierait tout praticien du redressement, liquidateur ou trustée, le cas échéant, de la Société ou du Porteur de Titres concerné (e), ou toute personne analogue au Luxembourg, le cas échéant; et

1.9 toute référence à une loi constituera une référence à ladite loi à la date de l'adoption des présents Statuts par la Société, et telle que modifiée par la suite.

2. Obligations des Porteurs de Titres après qu'ils cessent de détenir des Titres. Sauf en ce qui concerne les articles 1 et 17, un Porteur de Titres cessera d'être lié par les présents Statuts à compter de la date à laquelle il cesse valablement de détenir des Titres dans la Société. Afin d'éviter toute ambiguïté, la cessation de la nature contraignante des présents Statuts vis-à-vis du Porteur de Titres sortant n'affectera pas l'une quelconque de ses obligations ou responsabilités existantes ou éventuelles nées avant la cessation de la nature contraignante des Statuts ou susceptibles de survenir par la suite eu égard à tout acte ou omission survenus avant la cessation en question.

3. Constitution et Nature de la Société.

3.1 Constitution

La Société est constituée aux termes de la section 19(1)(c) du Companies Act, et sous la forme d'une société à responsabilité limitée pour les besoins de la Loi sur les Sociétés, conformément aux dispositions suivantes qui la régissent:

3.1.1 les dispositions non modifiables du Companies Act (sous réserve de normes plus strictes, plus restrictives, de durée plus longue ou de contraintes plus onéreuses prévues par les présents Statuts conformément à la section 15(2)(a) (iii) du Companies Act);

3.1.2 les dispositions modifiables du Companies Act (sous réserve de toute réfutation, restriction, limitation, réserve, extension ou autre modification prévue par les présents Statuts conformément à la section 1 lue conjointement avec la section 15(2)(a)(ii) du Companies Act);

3.1.3 les dispositions de la Loi sur les Sociétés; et

3.1.4 les dispositions des présents Statuts (sous réserve et en conformité avec la section 15(2) du Companies Act).

3.2 Dénomination, activité principale, objet, siège social et administration centrale

3.2.1 Le nom de la Société est Main Street 1021 (Proprietary) Limited, enregistrée sous la dénomination «Main Street 1021 (Proprietary) Limited S.à r.l.» au Luxembourg.

3.2.2 La Société a pour activité principale et pour objet la détention de participations et la réalisation d'investissements, sous toute forme et en tout lieu, l'acquisition par achat, par souscription ou selon tous autres moyens ainsi que le transfert par cession, échange ou tous autres moyens de titres de toute nature et l'administration, le contrôle et le développement de son portefeuille.

3.2.3 La Société peut lever des fonds en empruntant sous toute forme ou par l'émission de tous Titres, Titres de Créance ou d'autres instruments, incluant des obligations, par l'acceptation de toute autre forme de placement ou par l'octroi de tous droits de toute nature, sous réserve des dispositions de la loi applicable.

3.2.4 La Société peut en outre garantir, consentir des prêts à ou assister par d'autres moyens les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

3.2.5 La Société peut exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utiles à l'accomplissement de son objet.

3.2.6 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

3.2.7 Le siège social de la Société est situé à Johannesburg, en Afrique du Sud.

3.2.8 L'administration centrale de la Société sera établie dans la ville de Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg.

3.2.9 Le siège social et/ou l'administration centrale peuvent être transférés au sein de la même municipalité/commune, par décision du Conseil. Ils peuvent être transférés dans toute autre municipalité en Afrique du Sud (dans le cas du siège social) ou dans toute autre commune au Grand-Duché de Luxembourg (dans le cas de l'administration centrale), selon le cas, par résolution des Associés, adoptée dans les conditions requises pour une modification des présents Statuts.

3.2.10 Des succursales ou autres bureaux de la Société peuvent être établis en tout lieu d'Afrique du Sud, du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tout autre pays, par résolution du Conseil.

3.3 Pouvoirs de la Société et conditions restrictives

3.3.1 La Société et les pouvoirs du Conseil sont soumis aux conditions restrictives et interdictions suivantes, et les Associés s'engagent à veiller à ce que la Société n'effectue, ne conclue, n'exécute ou n'entreprenne aucune action ou point énumérés ci-après, sauf approbation ou autorisation par Résolution Spéciale des Associés:

3.3.1.1 entreprendre toute action nécessitant l'adoption d'une Résolution Spéciale de la Société, conformément aux dispositions du Companies Act, de la Loi sur les Sociétés et/ou des présents Statuts;

3.3.1.2 la modification des présents Statuts, incluant notamment les droits attachés à toute classe de Titres émis ou non, ou le dépôt d'une version consolidée des Statuts;

3.3.1.3 tout transfert de Parts Sociales de la Société; et

3.3.1.4 la création de nouveaux Titres et/ou l'augmentation ou la diminution du nombre de Titres autorisés.

3.3.2 Aux fins du droit luxembourgeois, la Société ainsi que les pouvoirs du Conseil sont soumis à une condition restrictive supplémentaire limitant à tout moment le nombre total d'Associés de la Société à quarante (40), sauf disposition contraire prévue dans la Loi sur les Sociétés.

3.4 Documents sociaux et documents comptables

L'ensemble des documents sociaux afférents à la Société seront conservés à l'administration centrale de la Société, et des copies certifiées conformes ou des originaux sous format électronique ou des reproductions (tel que prévu à la section 6(11) du Companies Act) de tels documents seront conservés au siège social de la Société, lesquelles copies certifiées conformes ou originaux sous format électronique ou reproductions seront toujours à jour.

3.5 Accès aux documents sociaux, documents comptables et autres informations.

3.5.1 Aucune personne ne sera autorisée à consulter ou effectuer des copies de tout document comptable ou autre document de la Société, hormis tout Gérant de la Société agissant dans l'exercice de ses fonctions de Gérant ou toute personne qui y serait habilitée en vertu du Companies Act ou de toute législation ou loi à laquelle la Société est soumise, ou tel qu'autorisé par le Conseil, ou autrement autorisé en vertu du présent article 3.5.

3.5.2 Le Conseil peut, en temps opportun et à sa discrétion, accorder à toute personne, aux termes et sous réserve des conditions et période(s) que le Conseil détermine par écrit en temps voulu, le droit d'accéder à (de consulter et/ou de copier) toute information relative à la Société, étant toutefois entendu que pareil droit, s'il est conféré, ne viendra pas annuler ou réduire toute protection obligatoire de tout document, tel que prévu dans la Partie 3 de la loi de 2000 intitulée Promotion of Access to Information Act, No. 2, telle que modifiée, pour autant également que les informations confidentielles de la Société soient préservées et protégées d'une manière adéquate.

3.6 Exercice de la Société

3.6.1 L'exercice social de la Société commence chaque année au début du mois de février et se termine à la fin du mois de janvier de l'année suivante.

3.6.2 Les comptes de la Société sont clôturés à la fin du mois de janvier de chaque année et le(s) Gérant(s) prépare(nt) un inventaire eu égard à la Société, lequel comprend une indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

3.7 Etats financiers annuels

3.7.1 Chaque année, la Société prépare les états financiers annuels dans les 6 (six) mois suivant la clôture de son exercice, ou au cours de toute période plus courte, le cas échéant, aux fins de fournir la convocation requise à une assemblée générale annuelle de la Société.

3.7.2 Les états financiers annuels doivent comprendre tous les renseignements relatifs à la rémunération et aux avantages des Gérants et agents habilités, tels que requis aux termes du Companies Act.

Partie II - Titres, Registre des titres, Certificats, Restrictions aux Pouvoirs du conseil eu égard aux titres, Droits de préemption et Transferts

4. Titres.

4.1 Classes et nombre de Titres

Les Titres autorisés de la Société (lesquels devront tous être émis et entièrement libérés), pour les besoins de la loi d'Afrique du Sud, comprennent 1 000 (mille) Parts Sociales autorisés sans valeur nominale, qualifiées de Parts Sociales Ordinaires, lesquelles Parts Sociales Ordinaires ne pourront faire l'objet d'une augmentation, d'une diminution ou d'une émission que dans les conditions des présents Statuts, et notamment des dispositions des articles 3.3 et 4.5.2. Pour les besoins luxembourgeois, le capital social de la Société s'élève à 602.500.000 ZAR (six cent deux millions cinq cent mille rands sud-africains) comprenant 1.000 (mille) Parts Sociales autorisées sans valeur nominale (lesquelles devront toutes être émises et entièrement libérées (pour les besoins de la Loi sur les Sociétés)) qualifiées de Parts Sociales Ordinaires,

lesquelles Parts Sociales Ordinaires ne pourront faire l'objet d'une augmentation, d'une diminution ou d'une émission que dans les conditions des présents Statuts, et notamment des dispositions des articles 3.3 et 4.5.2.

4.2 Droits attachés aux Parts Sociales Ordinaires

4.2.1 Les droits suivants s'appliquent aux Parts Sociales Ordinaires de la Société:

4.2.1.1 toutes les Parts Sociales Ordinaires de la Société sont de même rang à tous égards;

4.2.1.2 chaque Part Sociale Ordinaire donne droit à son détenteur:

4.2.1.2.1 d'être inscrit sur le Registre des Titres de la Société en tant que détenteur inscrit d'une Part Sociale Ordinaire;

4.2.1.2.2 à assister, participer, prendre la parole et voter sur tout point à examiner à toute assemblée des Associés Ordinaires;

4.2.1.2.3 à 1 (une) voix eu égard à tous les points examinés à toute assemblée d'Associés Ordinaires; et

4.2.1.2.4 à recevoir toute distribution par la Société, si et lorsqu'elle est déclarée sur les Parts Sociales Ordinaires, à effectuer en proportion du nombre de Parts Sociales Ordinaires détenues par chaque Associé Ordinaire;

4.2.1.3 en cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée conformément aux dispositions légales applicables et, dans la mesure où ils sont compétents à cet effet en vertu de la loi applicable, par un ou plusieurs liquidateurs, qui ne devront pas nécessairement être Associés, et qui seront désignés par l'assemblée générale des Associés, laquelle définira leurs pouvoirs et honoraires. Les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus au titre de la réalisation de l'actif et du paiement du passif. L'actif restant après le paiement des dettes et du passif de la Société, ainsi que des frais de la liquidation, sera affecté comme suit:

4.2.1.3.1 au remboursement aux Associés Ordinaires des montants libérés sur les Parts Sociales Ordinaires respectivement détenues par chacun d'entre eux; et

4.2.1.3.2 le reliquat (le cas échéant) sera distribué entre les Associés Ordinaires en proportion du nombre de Parts Sociales Ordinaires détenu par chacun d'entre eux, sous réserve de ce que les dispositions du présent article seront soumises aux droits des détenteurs de Titres, émis à des conditions spéciales;

4.2.1.4 en cas de dissolution de la Société, toute partie des actifs de la Société, incluant tous titres d'autres sociétés peut, par adoption d'une Résolution Spéciale de la Société, être payée aux Associés Ordinaires de la Société en espèces, ou, avec la même approbation, être confiée à des trustées au bénéfice de ces Associés Ordinaires, et la liquidation de la Société peut être close et la Société dissoute; et

4.2.1.5 tout autre droit attaché aux Parts Sociales Ordinaires aux termes du Companies Act, de la Loi sur les Sociétés ou de toute autre loi.

4.3 Registre des Titres

4.3.1 Toute personne autorisée à faire inscrire son nom dans le Registre des Titres de la Société fournira à la Société tous les renseignements que la Société pourra exiger en temps opportun afin d'établir et de tenir le Registre des Titres, y compris le nom, l'adresse professionnelle, l'adresse de résidence, l'adresse postale et l'adresse électronique disponible de cette personne.

4.3.2 Toute personne visée à l'article 4.3.1 peut, par avis écrit à la Société, changer d'adresse professionnelle, d'adresse de résidence, d'adresse postale et d'adresse électronique disponible, étant précisé que le changement deviendra effectif vis-à-vis de cette personne le 10^e (dixième) jour Ouvrable à compter de la réception de l'avis par la Société.

4.3.3 La Société ne reconnaît qu'un seul Porteur de Titres par Titre. Dans le cas d'un Titre inscrit aux noms de 2 (deux) ou plusieurs personnes en qualité de codétenteurs, la personne inscrites en premier dans le Registre des Titres sera, sauf disposition contraire des Statuts, la seule personne reconnue par la Société comme étant propriétaire du Titre et ayant droit au certificat y afférent, sous réserve des dispositions du Companies Act et de la Loi sur les Sociétés.

4.3.4 En cas de décès, d'insolvabilité ou de placement sous curatelle pour démence ou prodigalité de tout codétenteur de tout Titre, le détenteur unique restant ou le premier inscrit des 2 (deux) ou plusieurs codétenteurs restants, selon le cas, sera la seule personne reconnue par la Société comme disposant d'un titre de propriété sur ledit Titre, sous réserve des dispositions du Companies Act et de la Loi sur les Sociétés.

4.4 Certificats

4.4.1 Chaque personne au bénéfice de laquelle des Parts Sociales sont émises et dont le nom est inscrit dans le Registre des Titres aura droit à 1 (un) certificat pour toutes les Parts Sociales de toute classe inscrites en son nom, ou à plusieurs certificats, chacun pour une partie de ces Parts Sociales.

4.4.2 En cas de détérioration, perte ou destruction d'un certificat, celui-ci pourra être remplacé par un duplicata qui devra être revêtu de la mention «Duplicate Certificate» (Duplicata), moyennant une participation raisonnable, le cas échéant, et dans les conditions de preuve et d'indemnité, le cas échéant, que le Conseil pourra juger appropriées.

4.4.3 Un certificat concernant des Titres inscrits au nom de 2 (deux) ou plusieurs personnes sera délivré à la personne inscrite en premier dans le Registre des Titres comme étant le détenteur de ces Titres, et la remise d'un certificat à cette personne vaudra remise à l'égard de tous les codétenteurs de la Part Sociale concernée.

4.5 Droit de préemption permettant de se voir proposer et de souscrire des Parts Sociales supplémentaires

Nonobstant toute disposition contraire des présents Statuts, il est prévu aux présentes que toute émission de Parts Sociales devra à chaque fois être soumise à l'approbation des Associés par le biais d'une Résolution Spéciale.

4.5.1 Modification des dispositions modifiables de la section 39 du Companies Act

Sous réserve des dispositions de l'article 3.3, le droit de préemption des Associés de se voir proposer et de souscrire des Parts Sociales supplémentaires (en sus des Parts Sociales existantes à tout moment), tel que précisé à la section 39 (2) du Companies Act lu conjointement avec les sections 39(3) et 39(4) du Companies Act, ne s'applique pas; en lieu de cet article, l'article 4.5.2 s'appliquera.

4.5.2 Droit de préemption des Associés à l'émission

4.5.2.1 Nouvelle émission d'une classe existante de Parts Sociales émises

4.5.2.1.1 Si la Société propose d'émettre des Parts Sociales supplémentaires (en sus des Parts Sociales existantes à tout moment), la Société doit en premier lieu adresser par écrit une offre à chaque Associé détenant des Parts Sociales de la même classe que celle de l'émission proposée (l'«Offre») donnant aux Associés concernés le droit de souscrire, au cours d'une période de 15 (quinze) Jours Ouvrables à compter de la date de l'Offre, un nombre de Parts Sociales dans le cadre de l'émission proposée, calculé au prorata de la participation de chaque Associé dans ladite classe de Parts par rapport aux Parts Sociales émises par la Société dans cette même classe, ces deux éléments étant calculés à la date de l'Offre.

4.5.2.1.2 L'Offre écrite adressée à chaque Associé doit mentionner au moins la date de l'Offre, le prix de souscription par Part Sociale, le nombre et la classe de Parts Sociales que l'Associé est en droit de souscrire, le nombre total de Parts Sociales dont l'émission est proposée, la date au-delà de laquelle les acceptations ne pourront plus être reçues et à laquelle le prix de souscription est exigible, ainsi qu'une copie des dispositions des présents Statuts relatives à l'Offre.

4.5.2.2 Remise de l'offre et durée d'acceptation

L'Offre sera remise à chaque Associé de la même classe que celle de l'émission proposée, et est irrévocable et peut être acceptée en remettant à la Société un avis d'acceptation écrit («Avis d'Acceptation»), lequel doit, afin de constituer une acceptation valable:

4.5.2.2.1 indiquer si l'Associé accepte le nombre de Parts Sociales proposé ou un nombre inférieur; ou s'il souhaite souscrire un nombre supérieur; et

4.5.2.2.2 être reçu par la Société dans un délai de 7 (sept) Jours Ouvrables à compter de la date de l'Offre («Délai d'Acceptation»)

4.5.2.3 Attribution des Parts Sociales excédentaires n'ayant pas été souscrites

Dans un délai de 10 (dix) Jours Ouvrables à compter de la date de l'Offre, le Conseil:

4.5.2.3.1 proposera les Parts Sociales non souscrites («Parts Sociales Excédentaires») aux Associés ayant manifesté leur souhait de souscrire les Parts Sociales Excédentaires dans un Avis d'Acceptation, au prorata de leur participation dans la classe proposée par rapport au nombre total de Parts Sociales de la classe proposée détenues par les Associés ayant offert de souscrire des Parts Sociales Excédentaires, tel que prévu à l'article 4.5.2.2.1; et

4.5.2.3.2 l'offre de l'article 4.5.2.3.1 sera remise à chaque Associé ayant proposé de souscrire les Parts Sociales Excédentaires, et est irrévocable et peut être acceptée par remise à la Société d'un avis d'acceptation écrit («le Second Avis d'Acceptation»), lequel doit, pour valoir acceptation:

4.5.2.3.2.1 indiquer si l'Associé accepte le nombre de Parts Sociales proposé ou un nombre inférieur; et

4.5.2.3.2.2 être reçu par la Société dans un délai de 2 (deux) Jours Ouvrables à compter de la date de l'offre à l'article 4.5.2.3.1.

4.5.2.4 Paiement des Parts Sociales et des Parts Sociales Excédentaires souscrites

Le paiement du prix de souscription pour le nombre de Parts Sociales précisé dans un Avis d'Acceptation, ainsi que dans le Second Avis d'Acceptation, doit être effectué dans un délai de 15 (quinze) Jours Ouvrables à compter de la date de l'Offre initiale; faute de paiement, le Conseil sera en droit (sans y être obligé) de proposer les Parts Sociales et les Parts Sociales Excédentaires pour lesquelles un Associé avait soumis un Avis d'Acceptation et le Second Avis d'Acceptation à toute personne approuvée dans les conditions de l'article 4.5.2.5.1.

4.5.2.5 Offre des Parts Sociales restantes aux personnes approuvées

4.5.2.5.1 Si l'intégralité des Parts Sociales faisant l'objet de l'Offre n'ont pas été souscrites ou si le Conseil exerce ses droits conformément à l'article 4.5.2.4 («Parts Sociales Restantes») et si les Associés Ordinaires ont, par le biais d'une Résolution Ordinaire, approuvé une ou plusieurs personnes («Personnes Approuvées») auxquelles les Parts Sociales Restantes pourront être proposées, le Conseil proposera lesdites Parts Sociales restantes aux Personnes Approuvées.

4.5.2.5.2 L'offre aux Personnes Approuvées doit être faite dans les 5 (cinq) Jours Ouvrables à compter de la date d'exigibilité du prix de souscription tel que précisé à l'article 4.5.2.4, au même prix d'émission par Part Sociale et à des conditions qui ne seront pas plus favorables que celles prévues dans l'Offre, étant toutefois entendu que:

4.5.2.5.2.1 la période d'acceptation pourra être prolongé, à la discrétion du Conseil, de 90 (quatre-vingt-dix) jours au plus, ou de toute autre période (ne dépassant pas 90 (quatre-vingt-dix) jours supplémentaires) que le Conseil pourra autoriser si l'une des personnes autorisées nécessite un délai pour obtenir toute autorisation réglementaire;

4.5.2.5.2.2 le paiement du prix de souscription doit être effectué dans un délai de 7 (sept) Jours Ouvrables à compter de la remise de l'avis d'acceptation ou de l'obtention des autorisations réglementaires requises, la date la plus tardive étant retenue; et

4.5.2.5.2.3 des garanties et promesses d'indemnisation, telles qu'elles peuvent normalement être attendues dans le cadre d'une opération de cette nature, pourront être consenties aux Personnes Approuvées.

4.5.2.6 Nouvelle application des dispositions en matière de préemption

Si, après que les Parts Sociales concernées ont été proposées selon les dispositions de l'article 4.5.2.5.1, il subsiste des Parts Sociales qui n'ont pas été souscrites, lesdites Parts Sociales ne seront pas émises, à moins que les dispositions relatives à la préemption du présent article 4.5.2 soient à nouveau suivies.

4.5.2.7 Insuffisance de fonds des Associés pour souscrire des Parts Sociales

Au cas où un Associé ne disposerait pas des moyens lui permettant de souscrire des Parts Sociales conformément à l'Offre, l'initiative d'émettre des Parts Sociales conformément à l'Offre et le prix auquel l'émission est envisagée ne seront pas constitutifs d'une conduite injustement préjudiciable, injuste ou inéquitable.

4.6 Droit de préemption permettant de se voir proposer et de souscrire des Titres supplémentaires

Sous réserve des dispositions de l'article 3.3, les dispositions des articles 4.5.1 et 4.5.2 s'appliquent mutatis mutandis à tout Titre supplémentaire (par rapport aux Titres existants à tout moment) à émettre par la Société, en temps opportun.

4.7 Droits de préemption eu égard à un Associé unique

Nonobstant toute disposition contraire prévue dans les présents Statuts, dans la mesure où la Société compte un Associé unique, le Conseil sera en droit de décider que les dispositions de l'article 4.5.2 et de l'article 4.6 ne seront pas applicables eu égard à toute émission de Parts Sociales donnée, à la condition que si les Parts Sociales nouvellement émises doivent être souscrites par un non-Associé, cette personne devra être agréée par l'Associé unique.

5. Restrictions relatives à la cessibilité des Titres et aux offres publiques de Titres.

5.1 La Société s'abstiendra d'offrir l'un quelconque de ses Titres au public, tel que prévu à la section 8(2)(b)(ii)(aa) du Companies Act et à l'article 188 de la Loi sur les Sociétés.

5.2 La cessibilité et la transmission des Titres de la Société sont restreintes, tel que prévu à la section 8(2)(b)(ii)(bb) du Companies Act, à l'article 189 et à l'article 190 de la Loi sur les Sociétés, et sont également régies par les présents Statuts.

6. Restrictions relatives à la cessibilité des Titres.

6.1 Instrument de cession adéquat

Aux fins de la section 51(6)(a) du Companies Act, un «instrument de cession adéquat» (proper instrument of transfer) s'entend d'un document écrit, sous quelque forme que ce soit, spécifiant: (a) le nom complet du cédant (à savoir le nom d'une personne inscrite dans le Registre des Titres comme étant le titulaire inscrit des Titres faisant l'objet de la cession); (b) le nom complet du cessionnaire; (c) le nombre de la classe de Parts Sociales ou le type de Titres faisant l'objet de la cession et la date effective du transfert; (d) l'adresse enregistrée du cessionnaire, à savoir une adresse professionnelle, une adresse de résidence, une adresse postale et une adresse électronique, le cas échéant; et (e) l'autorité compétente en matière d'enregistrement et le numéro d'enregistrement; lequel document a été signé par ou pour le compte du Porteur de Titres inscrit en tant que cédant et signé par ou pour le compte du cessionnaire.

6.2 Pouvoir du Conseil de refuser l'enregistrement d'une cession

Le Conseil ne peut pas refuser d'enregistrer la cession de tout Titre via un instrument de cession adéquat, à moins (et aussi longtemps) que la cession en question ne soit pas conforme aux exigences requises pour ladite cession, telles que précisées dans les présents Statuts. Le cédant sera considéré comme restant le titulaire desdits Titres et restera le titulaire inscrit pour les Titres en question jusqu'à ce que le nom du cessionnaire soit inscrit dans le Registre des Titres à cet égard.

6.3 Documents requis aux fins de l'enregistrement de la cession

6.3.1 Toute personne souhaitant que la Société procède à l'enregistrement de la cession de tout Titre devra fournir à la Société:

6.3.1.1 une copie d'un acte de cession adéquat, tel qu'établi à l'article 6.1, certifiée conforme à l'original; et

6.3.1.2 le certificat original émis par la Société, eu égard aux Titres concernés, (ou un Duplicata émis conformément à l'article 4.4.2) des Titres faisant l'objet de la cession ou, faute d'un tel original ou Duplicata, toute autre preuve que la Société pourra demander afin d'attester le titre du cédant ou ses droits de céder les Titres.

6.3.2 Au cas où un acte de cession est signé par une autre personne que le Porteur de Titres concerné, une copie du pouvoir accordé par le Porteur de Titres aux fins de la cession des Titres, certifié conforme au pouvoir original, sera soumise, produite ou présentée auprès de ou à la Société, si la Société en fait la demande.

6.3.3 Il sera considéré que de tels pouvoirs, dans les relations entre la Société et le mandant, seront maintenus et resteront pleinement en vigueur, et le Conseil pourra permettre que les actes de cession signés pour le compte du Porteur de Titres en qualité de cédant en vertu de ce pouvoir, soient suivis d'effets, jusqu'à ce qu'un avis écrit et exprès de révocation du pouvoir, signé par ou pour le compte du Porteur de Titres, soit déposé à l'administration centrale de la Société et/ou à son siège social. Même après le dépôt d'un tel avis de révocation, la Société sera en droit de donner effet à tout acte de cession signé en vertu du pouvoir de signature et certifié par tout agent de la Société comme étant en ordre avant le dépôt dudit avis de révocation écrit.

6.3.4 La copie de l'acte de cession, le certificat original ou un Duplicata, d'autres preuves écrites ainsi qu'une copie de tout pouvoir pour la cession des Titres seront conservés par la Société, à son administration centrale, et une copie certifiée conforme de ces documents sera conservée au siège social de la Société.

6.4 Reconnaissance de propriété

Le parent ou tuteur d'un Porteur de Titres mineur, l'exécuteur testamentaire ou administrateur d'un Porteur de Titres décédé, le syndic d'un Porteur de Titres insolvable ou le curateur de tout Porteur de Titres inscrit mentalement déficient ou prodigue, ou toute personne dûment désignée par une autorité compétente afin de représenter ou d'agir pour tout Porteur de Titres inscrit sera, sous réserve des dispositions des articles 4.3.3 et 4.3.4 et, s'agissant des codétenteurs, la seule personne reconnue par la Société comme étant propriétaire de tout Titre inscrit au nom dudit Porteur de Titres, y compris aux fins de vote, sous réserve des dispositions de la Loi sur les Sociétés.

6.5 Cession de Titres

Les dispositions suivantes relatives à la cession de Titres s'appliquent:

6.5.1 Sous réserve de la section 51(6)(b) du Companies Act, de l'article 181 de la Loi sur les Sociétés et de toute loi en vigueur au moment considéré relative à la fiscalité ou aux droits sur les successions de personnes décédées, toute personne reconnue par la Société aux termes des articles 4.3.3 et 4.3.4 comme disposant de tout droit de propriété sur tout Titre (ainsi que le tuteur légal de tout Porteur de Titres mineur et toute personne obtenant la propriété de tout Titre par application de la loi ou de toute autre façon) peut, sur production d'une preuve de sa qualité à agir au titre du présent article ou de son droit de propriété sur tout Titre que le Conseil estimera suffisante et sous réserve des dispositions en matière de cession prévues les présentes, à l'exclusion du droit de préemption prévu à l'article 6, transférer les Titres concernés à son bénéficiaire ou au bénéficiaire de toute autre personne;

6.5.2 une personne qui apporte la preuve de sa désignation en qualité d'exécuteur testamentaire, gérant, syndic, curateur ou tuteur au regard de la succession d'un Porteur de Titres inscrit décédé, du patrimoine d'un Porteur de Titres inscrit qui a été mis sous séquestre ou d'un Porteur de Titres inscrit qui est autrement frappé d'incapacité ou qui présente la preuve de sa désignation en qualité de liquidateur de toute entité juridique ayant la qualité de Porteur de Titres, sera inscrite dans le Registre des Titres «nominee officii», et sera ensuite réputée à toutes fins être un Porteur de Titres.

7. Droit de préemption des Associés en cas de cession de Parts Sociales.

7.1 Cession de Parts Sociales Ordinaires

7.1.1 Aucun Associé Ordinaire ne pourra céder de Parts Sociales Ordinaires, à moins que ledit Associé Ordinaire («le Vendeur») ne les offre d'abord aux autres Associés Ordinaires («les Bénéficiaires de l'Offre»), en proportion de leurs pourcentages de participation respectifs au capital de la Société à la date de l'offre du Vendeur.

7.1.2 Nonobstant les dispositions du présent article 7, l'Associé Ordinaire («le Cédant») sera en droit de céder tout ou partie de ses Parts Sociales («Parts de Vente») à un tiers, sous réserve:

7.1.2.1 des droits de préemption aux termes du présent article 7;

7.1.2.2 que le Cédant ait satisfait aux conditions du présent article 7; et

7.1.2.3 que la majorité des Associés Ordinaires qui, au moment concerné, détiennent au moins 75% (soixante-quinze pour cent) de l'intégralité des Parts Sociales Ordinaires approuve audit moment la cession concernée et confirme par écrit que ledit tiers est, de leur avis, acceptable en tant que co-Associé de la Société, laquelle approbation et/ou confirmation ne sera pas indûment refusée ou retardée.

7.1.3 L'offre du Vendeur aux termes de l'article 7.1.1:

7.1.3.1 revêtira la forme écrite et sera remise aux Bénéficiaires de l'Offre;

7.1.3.2 restera valable jusqu'à 30 (trente) jours à compter de sa réception;

7.1.3.3 précisera le nombre de Parts Sociales Ordinaires que le Vendeur propose de céder;

7.1.3.4 sera accompagnée, le cas échéant:

7.1.3.4.1 d'une note écrite indiquant la contrepartie ainsi que tous les autres termes et conditions ayant été proposés au Vendeur par voie orale et/ou par la suite consignés par écrit; ou

7.1.3.4.2 d'une copie conforme et complète de toute offre écrite faite au Vendeur (indiquant la contrepartie ainsi que tous les autres termes et conditions de l'offre en question), faite par tout tiers de bonne foi relative aux Parts Sociales Ordinaires de la Société du Vendeur et que le Vendeur est prêt à accepter, et qui dans tous les cas doit contenir le nom du tiers de bonne foi, et au cas où le tiers de bonne foi serait un agent, le nom de son mandant final (le cas échéant);

7.1.3.5 sera, en cas d'offre de bonne foi d'un tiers de bonne foi, considérée comme étant faite pour la contrepartie et sous réserve, mutatis mutandis, des termes et conditions prévus dans la note écrite ou l'offre écrite mentionnées à l'article 7.1.3.4;

7.1.3.6 devra, faute d'offre d'un tiers de bonne foi tel que prévu à l'article 7.1.3.4, préciser ce fait et indiquer la contrepartie ainsi que l'ensemble des termes et conditions auxquels le Vendeur consent à céder ses Parts Sociales Ordinaires de la Société;

7.1.3.7 sera soumise aux conditions suivantes:

7.1.3.7.1 l'offre du Vendeur ne peut être acceptée par les Bénéficiaires de l'Offre qu'en partant du principe que tout ou partie des Parts Sociales Ordinaires offertes devront être acquises;

7.1.3.7.2 sauf stipulation contraire de l'offre écrite mentionnée à l'article 7.1.3.4 ou de l'offre du Vendeur mentionnée à l'article 7.1.3.6:

7.1.3.7.2.1 les certificats de Parts Sociales afférents aux Parts Sociales Ordinaires offertes et acceptées, ainsi que les formulaires de cession relatifs auxdites Parts Sociales Ordinaires dûment complétés selon les dispositions des Statuts de la Société, seront remis aux Bénéficiaires de l'Offre dans un délai de 30 (trente) jours à compter de l'acceptation de l'offre du Vendeur; et

7.1.3.7.2.2 la contrepartie mentionnée à l'article

7.1.3.4 ou à l'article 7.1.3.6, le cas échéant, sera exigible contre remise, tel que cette remise est prévue à l'article 7.1.3.7.2.1 ci-avant;

7.1.3.7.3 la contrepartie sera en liquide et libellée en devise sud-africaine ou luxembourgeoise; et

7.1.3.7.4 faute d'offre émanant d'un tiers de bonne foi tel que prévu à l'article 7.1.3 ci-avant, ce fait sera mentionné; et

7.1.3.8 ne fera l'objet d'aucun autre terme ou condition.

7.1.4 Tout Bénéficiaire de l'Offre peut accepter une offre faite en conformité avec l'article 7.1.1 relative à une proportion de Parts Sociales Ordinaires proposées plus élevée que sa participation, étant entendu qu'une telle acceptation ne sera effective pour l'excédent de Parts Sociales Ordinaires proposées que si et dans la mesure où tout autre Bénéficiaire de l'Offre accepte l'offre à concurrence d'un nombre de Parts Sociales Ordinaires inférieur à la quote-part qui lui revient et étant entendu que si les acceptations aux termes du présent article 7, prises ensemble, constituent des acceptations à concurrence d'un nombre supérieur au nombre de Parts Sociales Ordinaires proposées, les Parts Sociales Ordinaires proposées seront alors réparties entre les Bénéficiaires de l'Offre intéressés, dans des proportions reflétant au mieux leur participation dans la Société à la date de l'offre du Vendeur, étant entendu qu'aucun Bénéficiaire de l'Offre ne sera contraint d'acquérir plus de Parts Sociales Ordinaires que le nombre de Parts Sociales Ordinaires qu'il aura accepté.

7.1.5 Au cas où un Bénéficiaire de l'Offre n'est pas en mesure d'accepter l'offre du Vendeur dans le délai de 30 (trente) jours mentionné à l'article 7.1.3.2, le Vendeur proposera les Parts Sociales Ordinaires aux Bénéficiaires de l'Offre restants, à l'exclusion de l'Associé Ordinaire n'ayant pas été en mesure d'accepter l'offre du Vendeur, mutatis mutandis aux conditions prévues au présent article 7, étant entendu que l'offre faite dans pareil cas ne restera valable que pendant un délai de 10 (dix) jours à compter de la réception de l'offre en question par les Bénéficiaires de l'Offre restants.

7.1.6 Au cas où l'offre mentionnée à l'article 7.1.1 est acceptée par écrit pour l'intégralité des Parts Sociales Ordinaires proposées ou à tout nombre inférieur de Parts Sociales Ordinaires proposées que le Vendeur pourra accepter par écrit, par tout Bénéficiaire de l'Offre, les cessions en résultant seront liées entre elles de manière indivisible, l'intention étant de s'assurer que si un Bénéficiaire de l'Offre ne satisfait pas à ses obligations suite à la vente découlant de l'acceptation de l'offre et si, en conséquence, le Vendeur décide d'annuler la vente en question, il sera en droit (sans y être obligé) d'annuler l'ensemble des autres ventes aux autres Bénéficiaires de l'Offre, même si ceux-ci ont satisfait à leurs obligations.

7.1.7 Au cas où les Bénéficiaires de l'Offre n'acceptent pas l'offre du Vendeur aux termes des articles 7.1.1, 7.1.4 ou 7.1.5 (le cas échéant) pour l'intégralité des Parts Sociales Ordinaires proposées, le Vendeur sera en droit, sous réserve du reste des dispositions du présent article 7, pendant un délai de 30 (trente) jours à compter de l'expiration du délai d'acceptation accordé aux Bénéficiaires de l'Offre, de céder l'ensemble des Parts Sociales Ordinaires comprises dans l'offre du Vendeur au tiers de bonne foi auquel l'offre a été proposée dans l'offre du Vendeur mentionnée à l'article 7.1.3 ou, si ladite offre du Vendeur précisait qu'aucun tiers de bonne foi n'a proposé d'offre pour les Parts Sociales Ordinaires, à tout autre tiers de bonne foi, pour autant que dans chaque cas:

7.1.7.1 les Parts Sociales Ordinaires soient cédées à l'autre tiers uniquement à un prix et à des termes et conditions n'étant pas plus favorables à l'acquéreur que les prix, termes et conditions prévus dans l'offre du Vendeur mentionnée à l'article 7.1.3, étant entendu que le fait que le Vendeur donne au tiers de bonne foi des garanties normales, à l'exclusion de toute garantie de bénéfice, ne sera pas constitutif de termes plus favorables que ceux destinés aux Associés Ordinaires restants, lesquels ne se verront pas accorder de garanties sous réserve que l'octroi de toute garantie à un tiers de bonne foi ne constitue pas une méthode permettant au tiers de bonne foi de payer un prix d'acquisition inférieur pour contre-carrer la préemption; et

7.1.7.2 le tiers consent à acquérir l'intégralité des Parts Sociales Ordinaires qui ont été proposées par le Vendeur aux termes de l'article 7.1.1.

7.1.8 Au cas où le Vendeur souhaite céder des Parts Sociales Ordinaires à un tiers de bonne foi conformément aux dispositions du présent article 7, les Bénéficiaires de l'Offre consentent par la présente à voter en faveur de ladite cession aux fins de l'article 189 de la Loi sur les Sociétés.

7.1.9 Si l'intégralité des Parts Sociales Ordinaires mises en vente par le Vendeur n'est pas vendue au tiers de bonne foi au cours des 30 (trente) jours mentionnés à l'article 7.1.7, les dispositions des articles 7.1.1 à 7.1.6 s'appliqueront à nouveau aux Parts Sociales Ordinaires du Vendeur.

7.1.10 Si l'offre du Vendeur aux termes de l'article 7.1.3 est acceptée conformément aux dispositions du présent article 7, le Vendeur autorise de manière irrévocable les Bénéficiaires de l'Offre à signer tout formulaire de cession de parts

sociales au nom du Vendeur aux fins de réalisation de la cession, en faveur des Bénéficiaires de l'Offre, des Parts Sociales Ordinaires cédées contre paiement du prix d'acquisition.

7.1.11 Sauf disposition contraire précisée dans l'offre du Vendeur, le paiement des Parts Sociales Ordinaires acquises par d'autres Associés Ordinaires aux termes du présent article 7 sera effectué en espèces contre la cession des Parts Sociales Ordinaires ainsi acquises dans un délai de 30 (trente) jours à compter de l'acceptation de l'offre.

7.1.12 Nonobstant toute disposition contraire, tout Vendeur cédant ses Parts Sociales Ordinaires, tel que prévu au présent article 7, sera en droit de stipuler, à titre de condition de ladite cession, que:

7.1.12.1 le Vendeur sera libéré, en proportion du nombre de Parts Sociales Ordinaires cédées, de son statut de caution ou de garant d'ou indemnisant au nom de la Société, pour autant que le ou les acquéreurs des Parts Sociales Ordinaires en question s'engagent eux-mêmes en tant que cautions, garants ou indemnisants à la place du Vendeur; ou

7.1.12.2 au cas où la libération visée à l'article 7.1.12.1 ne peut pas être effectuée, ou dans l'attente de la mise en oeuvre de ladite libération, le Vendeur sera indemnisé par l'acquéreur des Parts Sociales Ordinaires à l'égard de toute action intentée contre le Vendeur en raison de ladite caution, garantie ou indemnité. La responsabilité de l'acquéreur en question sera engagée pour tout montant exigible aux termes des présentes ainsi que pour la taxe sur la valeur ajoutée applicable audit montant selon les dispositions de la loi intitulée Valueadded Tax Act, 1991.

7.1.13 L'acquéreur de toute Part Sociale Ordinaire aux termes du présent article 7 sera tenu de s'acquitter de la taxe sur la cession de titres ainsi que de tout droit similaire exigible à cet égard.

7.1.14 Nonobstant le droit d'un Associé Ordinaire de vendre, céder, échanger, se défaire de ou céder d'une autre manière toute Part Sociale Ordinaire qu'il détient dans la Société conformément aux dispositions des présents Statuts, ce droit ne viendra aucunement altérer ou limiter les obligations dudit Associé Ordinaire découlant des présents Statuts ou en relation avec ceux-ci, nonobstant le fait que l'Associé Ordinaire en question se soit défait de ou ait cédé d'une autre manière toute Part Sociale Ordinaire qu'il détenait dans la Société.

8. Cessions autorisées par des Associés Ordinaires. Les cessions de Parts Sociales Ordinaires suivantes seront autorisées sans entraîner l'application des droits de préemption aux termes de l'article 7, mais seront toutefois soumises à l'approbation des Associés délibérant au moyen d'une Résolution Spéciale:

8.1 si l'Associé Ordinaire est une société, une cession en faveur de sa filiale;

8.2 si l'Associé Ordinaire est une filiale d'une autre société, une cession par ladite filiale en faveur d'une autre filiale du même groupe; et

8.3 si l'Associé Ordinaire est le bénéficiaire économique des Parts Sociales Ordinaires, une cession en faveur d'un nommée du bénéficiaire économique.

Partie III - Distributions et Réserve statutaire

9. Distributions.

9.1 Les droits des Associés à toute distribution ou eu égard à toute distribution, telle que définie dans le Companies Act («Distribution»), (si et lorsque celle-ci est déclarée), sont fixés dans les présents Statuts.

9.2 La politique de la Société en matière de dividendes sera déterminée par le Conseil en temps opportun.

9.3 La Société et/ou les Gérants, le cas échéant, s'abstiendront de déclarer ou d'effectuer toute Distribution comprenant tout dividende final ou acompte sur dividende, à l'exception des Distributions effectuées conformément à la section 46 du Companies Act et effectuées dans le respect des droits des Associés aux Distributions ou eu égard à celles-ci, tel que précisé dans les présents Statuts.

9.4 Les Associés, par le biais d'une Résolution Ordinaire, peuvent à tout moment autoriser et/ou déclarer une Distribution (laquelle, afin d'éviter toute confusion, comprend un dividende), sous réserve du respect des dispositions de la section 46 du Companies Act et des dispositions de la Loi sur les Sociétés, laquelle Distribution sera versée aux Associés en proportion du nombre de Parts Sociales qu'ils détiennent.

9.5 Le Conseil ou les Associés réunis en assemblée générale, le cas échéant, pourront autoriser le versement de tout acompte sur dividende, à condition que (i) des comptes intérimaires aient été établis pour la Société et indiquent que des fonds suffisants sont disponibles en vue du versement de l'acompte sur dividende et (ii) le montant à distribuer à titre d'acompte sur dividende ne soit pas supérieur aux bénéfices totaux réalisés par la Société depuis la fin du dernier exercice pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, majorés de tout bénéfice reporté ainsi que des montants prélevés sur les réserves disponibles à cette fin, diminués des pertes reportées et de tout montant à placer en réserve conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise ou des présents Statuts.

9.6 Les distributions seront déclarées payables ou distribuables aux Associés enregistrés comme tels à la date d'enregistrement d'un tel paiement ou d'une telle Distribution, sous réserve que ladite date d'enregistrement, en cas de versement de tout dividende, soit une date postérieure à la date à laquelle le Conseil approuve ou déclare le dividende.

9.7 Les Distributions exigibles en espèces seront déclarées en rands sud-africains.

9.8 Toutes les Distributions en espèces (y compris les dividendes, intérêts, ou autres sommes d'argent) dues aux Associés seront versées par virement électronique de fonds ou par tout autre moyen spécifié dans la résolution déclarant

la Distribution. Le versement par virement électronique de fonds sur le compte bancaire inscrit dans le registre des comptes bancaires de la Société désigné par l'Associé vaudra bonne et valable quittance pour la Société.

9.9 Une prime d'émission, le cas échéant, pourra être librement distribuée au(x) Associé(s) moyennant une résolution du ou des Associés ou du ou des Gérants, sous réserve de toute loi applicable, en ce compris les dispositions légales relatives à l'inaliénabilité du capital social, de la prime d'émission et/ou de la réserve légale.

10. Acquisition des Parts Sociales de la Société par la Société ou par une filiale.

10.1 Sous réserve des dispositions de la section 48 du Companies Act et du présent article 10, et conformément à celles-ci, le Conseil pourra décider:

10.1.1 que la Société procède à l'acquisition d'un certain nombre de ses propres Parts Sociales;

10.1.2 qu'une filiale de la Société ait la possibilité d'acquérir un certain nombre de Parts Sociales de la Société;

10.1.3 que la Société procède à l'acquisition de plusieurs parts sociales de sa ou ses société(s) holding.

10.2 Si la société (en tant que filiale) acquiert des parts sociales de sa ou ses société(s) holding, ou si une filiale de la Société acquiert des Parts Sociales de la Société, aucun droit de vote attaché auxdites parts sociales ne pourra être exercé tant que lesdites parts sociales seront détenues par la filiale en question et tant que cette société demeurera une filiale de la société dont elle détient les parts sociales, étant entendu que la Loi sur les Sociétés ne prévoit pas la possibilité de limiter les droits de vote.

10.3 Si l'acquisition par la Société implique l'acquisition de plus de 5% de toute classe de Parts Sociales émises au sein de toute classe de parts sociales donnée de la Société, l'acquisition doit alors satisfaire aux exigences des sections 114 et 115 du Companies Act.

11. Réserve statutaire. Chaque année, cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets de la Société seront mis de côté pour la création d'une réserve légale, jusqu'à ce que le montant de la réserve atteigne dix pour cent (10 %) du capital social.

Le solde peut être librement affecté par les Associés.

Partie IV - Procurations

12. Procurations.

12.1 Formulaire de procuration

Toute procuration, qu'elle soit établie en vue d'une réunion spécifique ou non, doit revêtir la forme approuvée à tout moment par le Conseil et doit être conforme aux dispositions du Companies Act.

12.2 Droits des Porteurs de Titres eu égard aux procurations

Les dispositions du Companies Act et de la Loi sur les Sociétés, lues en conjonction avec les dispositions des présents Statuts, eu égard aux procurations, s'appliquent mutatis mutandis à tous les Porteurs de Titres.

Part V - Assemblées et Résolutions

13. Assemblées d'Associés.

13.1 Présidence des assemblées d'Associés

Le président du Conseil sera en droit d'assurer la présidence des assemblées d'Associés. Toutefois, en l'absence de président, ou si ce dernier a fait part de son impossibilité d'être présent à une assemblée ou si, à toute assemblée, il n'est pas présent dans les 10 (dix) minutes suivant l'heure fixée pour la tenue de l'assemblée, les Associés présents et représentés en droit d'exercer leurs droits de vote eu égard à la Société choisiront un Gérant pour assurer la présidence de l'assemblée. Si aucun Gérant n'est présent ou si aucun des Gérants présents ne souhaite assurer la présidence de l'assemblée, les Associés désigneront l'un de leurs propres représentants à l'assemblée en question afin d'assurer la présidence de l'assemblée.

13.2 Droit de convoquer les assemblées

13.2.1 Le Conseil peut, aux termes de la section 61(1) du Companies Act et de la Loi sur les Sociétés, convoquer à tout moment une assemblée des Associés.

13.2.2 La Société autorise le secrétaire de la Société à convoquer une assemblée des Associés aux fins de la section 61(11) du Companies Act.

13.3 Condition requise pour la tenue d'une assemblée générale annuelle

13.3.1 Aux termes de la Loi sur les Sociétés, la Société doit tenir une assemblée générale des Associés chaque année, dans un délai de six mois à compter la clôture de chaque exercice de la Société, laquelle assemblée sera, aux fins des présents Statuts, désignée assemblée générale annuelle et délibérera au moins sur les points suivants:

13.3.1.1 si, aux termes d'une résolution prise par le Conseil ou par les Associés, la Société est tenue de nommer un commissaire aux comptes et cette résolution reste valable, ou si la Société est tenue de nommer un commissaire aux comptes conformément aux dispositions du Companies Act ou de la Loi sur les Sociétés, 13.3.1.1.1 la nomination des commissaires aux comptes, dont le mandat prendra effet au terme de l'assemblée concernée et expirera au terme de la prochaine assemblée générale annuelle de la Société;

13.3.1.1.2 la présentation des états financiers audités de la Société pour l'exercice précédent;

13.3.1.1.3 l'élection des membres du comité d'audit de la Société, au cas où la Société serait tenue de nommer un comité d'audit aux termes de la section 94 du Companies Act lue conjointement avec les Réglementations;

13.3.1.1.4 dans les circonstances énoncées à l'article 13.3.1.1.3, la présentation du rapport du comité d'audit pour l'exercice précédent, au cas où ledit comité était en place pour cet exercice;

13.3.1.2 le cas échéant, l'approbation de la rémunération versée aux Gérants pour leurs services en qualité de Gérants, aux termes de la section 66 du Companies Act; et

13.3.1.3 l'approbation de l'aide financière aux personnes liées ou liées entre elles (related or inter-related persons), tel que prévu à la section 45 du Companies Act, à compter du terme de l'assemblée en question jusqu'au terme de l'assemblée générale annuelle de la Société suivant l'assemblée en question.

13.4 Lieu des assemblées d'Associés

Le Conseil peut déterminer le lieu de l'assemblée des Associés (y compris le lieu de toute assemblée ayant été ajournée) qui peut être l'administration centrale de la Société ou un autre lieu approprié en Afrique du Sud ou au Luxembourg et raisonnablement accessible par tout Associé.

13.5 Quorum des assemblées d'Associés

En termes de quorum, afin qu'une assemblée des Associés puisse être tenue ou qu'un point puisse être discuté, les Associés doivent détenir au moins 50% (cinquante pour cent) des voix exerçables à l'assemblée en question.

13.6 Cessation des assemblées habilitées à délibérer valablement

Aux termes de la section 64(9) du Companies Act, au cas où une assemblée des Associés de la Société ayant été valablement constituée selon les dispositions du Companies Act cesse, à tout moment au cours de ladite assemblée, de réunir les conditions de quorum requises en raison du départ de tout Associé, ladite assemblée sera ajournée dès qu'elle cessera de réunir le quorum requis et plus aucun point ne sera examiné, ni ne fera l'objet d'un vote.

13.7 Résolutions des Associés

Sous réserve des dispositions de l'article 3.2:

13.7.1 pour être adoptée, une Résolution Ordinaire doit être approuvée par les Associés selon les modalités et conformément aux seuils de vote visés dans les présents Statuts; toutefois, au cas où un seuil considéré n'est pas atteint à la première assemblée et sauf disposition contraire des Statuts, une seconde assemblée des Associés sera convoquée et les résolutions seront adoptées à la majorité simple des voix valablement émises au cours de la deuxième assemblée, quelle que soit la part du capital représenté;

13.7.2 pour être adoptée, une Résolution Spéciale doit être approuvée par les Associés selon les modalités et conformément aux seuils de vote visés dans les présents Statuts; et

13.7.3 pour être adoptée, une Résolution Unanime doit être approuvée par une décision des Associés prise à l'unanimité.

13.8 Outre les points repris à la section 65(11) du Companies Act, les points indiqués à l'article 3.3 font l'objet d'une Résolution Spéciale

13.8.1 Procès-verbaux

Les procès-verbaux seront:

13.8.1.1 établis pour toute assemblée des Associés;

13.8.1.2 arrêtés par le président de l'assemblée des Associés concernée et transmis à tous les Associés dans un délai de 30 (trente) jours suivant l'assemblée des Associés;

13.8.1.3 soumis à la prochaine assemblée des Associés en vue de leur approbation, avec ou sans modifications; et

13.8.1.4 signés par le président de l'assemblée concernée confirmant l'approbation de l'assemblée.

13.9 Droit au scrutin

Chaque Associé sera en droit d'exiger que la procédure de vote se déroule par le biais d'un scrutin à toute assemblée des Associés.

13.10 Application de dispositions à l'ensemble des Porteurs de Titres

Les dispositions du Companies Act, telles que lues conjointement avec celles des Statuts, relatives aux assemblées et résolutions des Associés, s'appliquent mutatis mutandis aux assemblées de tout Porteur de Titres.

13.11 Résolutions circulaires des Associés

Les résolutions circulaires (round robin resolutions) aux termes de la section 60 du Companies Act et les résolutions écrites aux fins de l'article 193 de la Loi sur les Sociétés ne seront valables que si elles ont été signées par les Associés habilités à exercer des droits de votes suffisants pour l'adoption desdites résolutions comme des Résolutions Ordinaires, Spéciales ou Unanimes, le cas échéant, lors d'assemblées des Associés dûment constituées.

La tenue d'assemblées générales ne sera pas obligatoire lorsque le nombre d'Associés n'excède pas vingt-cinq.

14. Situation en cas d'Associé unique. Au cas où la Société ne compte qu'un seul Associé, ledit Associé est habilité à exercer tout droit de vote relatif à la Société et ce, eu égard à toute question et à tout moment, sans effectuer de notification et sans devoir respecter toute autre formalité interne, si ce n'est que le procès-verbal de toute assemblée

exigée aux termes du Companies Act et de la Loi sur les Sociétés sera conservé conformément aux dispositions de l'article 13.8.1.

Partie VI - Gérants et Agents

15. Gérants et Agents.

15.1 Pouvoirs du Conseil

15.1.1 La gestion de l'activité et des affaires de la Société sera effectuée par ou sous la direction du Conseil, ayant l'autorité d'exercer l'ensemble des pouvoirs et fonctions de la Société, sauf dans la mesure où le Companies Act, la Loi sur les Sociétés ou les présents Statuts en disposent autrement, lesquels pouvoirs et fonctions comprennent, afin d'éviter toute confusion, la capacité d'établir différentes succursales de la Société sur tout territoire dans le monde.

15.1.2 En cas de Gérant unique, la Société sera engagée en toute circonstance par la signature du Gérant unique.

15.1.3 En cas de pluralité des Gérants, la Société est gérée par le Conseil composé d'au moins un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B. Dans ce cas, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de tout Gérant de Classe A et de tout Gérant de Classe B.

15.1.4 Le Gérant unique ou le Conseil, le cas échéant et/ou la Société peuvent accorder des pouvoirs spéciaux par procuration authentique ou des pouvoirs de représentation par acte sous seing privé.

15.1.5 Les Gérants peuvent, en temps opportun et à leur discrétion, prêter ou lever des fonds, emprunter ou garantir le versement de toute somme d'argent pour servir les objectifs de la société.

15.2 Composition du Conseil

Le Conseil comprend au moins 1 membre, lequel n'a pas nécessairement la qualité d'Associé. Les Gérants peuvent être répartis en un ou plusieurs Gérants de Classe A et un ou plusieurs Gérants de Classe B.

15.3 Nomination des Gérants

15.3.1 Les Gérants sont désignés par l'assemblée générale des Associés ou par résolution de type «round robin» conformément à la section 60 du Companies Act et d'une résolution écrite pour les besoins de l'article 193 de la Loi sur les Sociétés, laquelle définit notamment la durée de leur mandat. Ils peuvent être révoqués librement à tout moment et sans motif particulier, sous réserve du respect des dispositions du Companies Act.

15.3.2 Le décès ou la démission d'un Gérant, pour quelque raison que ce soit, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

15.4 Pouvoir d'agir d'un Gérant unique

Au cas où, à tout moment, la Société ne compte qu'un seul Gérant, tel que prévu à la section 57(3) du Companies Act, le pouvoir dudit Gérant d'agir sans effectuer de notification et sans devoir respecter toute autre formalité interne s'applique, étant entendu que toute résolution doit être retranscrite et les sections 73(6) et (7) sont s'appliquables.

15.5 Résolutions circulaires du Conseil

15.5.1 Les dispositions suivantes, limitant ou réduisant le pouvoir du Conseil d'examiner une question autrement qu'en réunion, tel que prévu à la section 74 du Companies Act, s'appliquent:

15.5.1.1 une résolution écrite (pouvant consister en un ou plusieurs documents de même forme) signée par tous les Gérants et insérée dans le livre des procès-verbaux sera valable et effective conformément à ses termes, au même titre que si elle avait été prise lors d'une réunion des Gérants;

15.5.1.2 sauf disposition contraire des présentes, une telle résolution sera considérée avoir été adoptée à la date la plus récente à laquelle elle a été signée par tous les Gérants concernés; et

15.5.1.3 une télécopie d'une résolution signée d'un Gérant sera considérée comme une preuve suffisante que la résolution en question a été signée par le Gérant dont la signature du représentant dûment autorisé apparaît sur la télécopie.

15.6 Demande de réunions de Gérants

Le droit des Gérants de la Société d'exiger la tenue d'une réunion du Conseil peut être exercé par tout Gérant.

15.6.1 Réunions du Conseil par voie de communication électronique

15.6.1.1 Une résolution signée par le nombre de Gérants requis pour voter en faveur de la résolution, lesdits Gérants participant par des moyens de communication électronique à une réunion du Conseil réunissant le quorum requis et à laquelle:

15.6.1.1.1 tous ces Gérants sont restés connectés pour la durée de la réunion tenue par voie électronique, de manière à ce que tous les participants à la réunion puissent s'entendre;

15.6.1.1.2 l'objet de la résolution a été discuté; et

15.6.1.1.3 le président ou tout autre Gérant présent en personne ou par des moyens de communication électronique a certifié par écrit que les exigences susmentionnées sont remplies, sera valable et sera réputée ayant été adoptée à la date de la tenue de la réunion (à moins qu'il n'en soit disposé autrement dans le procès-verbal de la réunion).

15.6.1.2 La participation à une réunion par voie de communication électronique équivaut à une participation en personne à ladite réunion.

15.6.1.3 La résolution en question peut être composée de plusieurs documents, chaque document pouvant être signé par un ou plusieurs des Gérants ayant participé à la conférence électronique.

15.6.1.4 Au cours des 10 (dix) jours ouvrables suivant l'adoption ou à défaut d'une résolution au cours de la réunion prévue à l'article 15.6.1.1, la Société:

15.6.1.4.1 fournira à chaque Gérant une copie de la résolution proposée ainsi qu'une mention précisant les résultats; et

15.6.1.4.2 insérera dans le registre des procès-verbaux de la Société une copie de la résolution et de la mention précisées à l'article 15.6.1.4.1.

15.6.2 Convocations aux réunions du Conseil

15.6.2.1 L'habilitation du Conseil à déterminer les modalités de convocation de ses réunions, tel que précisé à la section 73(4) du Companies Act, est modifiée dans les limites prévues aux articles 15.6.2.2 à 15.6.2.7.

15.6.2.2 Sous réserve des dispositions de la section 73(5)(a) du Companies Act, toute convocation à une réunion du Conseil doit être écrite et être remise à chaque Gérant de la Société de manière à être reçu par chaque Gérant en question, dans des circonstances ordinaires, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion du Conseil, étant entendu que dans des circonstances exceptionnelles, telles que déterminées par le président du Conseil, le délai de convocation pourra être réduit dans la mesure nécessaire permettant aux Gérants de participer en cas de circonstances exceptionnelles. Il pourra être renoncé à ladite convocation par consentement écrit, par câble, télégramme, télex ou fac-similé, ou par tout autre moyen de communication similaire. Aucune convocation spéciale ne sera exigée pour une réunion du Conseil devant se tenir aux lieux et dates fixés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil. Aucune convocation ne sera exigée si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés ou en cas de résolutions écrites approuvées et signées par tous les membres du Conseil.

15.6.2.3 Une telle convocation à une réunion du Conseil pourra revêtir la forme déterminée par le Conseil mais doit au minimum comprendre:

15.6.2.3.1 la date, l'heure et le lieu de la réunion;

15.6.2.3.2 un ordre du jour détaillé de la réunion;

15.6.2.3.3 des renseignements concernant la disponibilité pour participer à la réunion (ainsi que le report ou l'ajournement de la réunion) par voie de communication électronique, ainsi que les renseignements nécessaires permettant aux Gérants (y compris leurs suppléants) d'accéder aux supports ou moyens de communication disponibles; et

15.6.2.3.4 l'objet général de la réunion.

15.6.2.4 Le contenu de la convocation ainsi que l'ordre du jour seront préparés par le président du Conseil et relèveront de sa responsabilité.

15.6.2.5 Tout Gérant pourra demander à tout moment qu'un point soit ajouté à l'ordre du jour d'une réunion.

15.6.2.6 Les réunions du Conseil se tiendront à des heures et lieux raisonnables. En situation ordinaire, les réunions du Conseil se tiendront au lieu de l'administration centrale de la Société ou en tout autre lieu que le Conseil pourra accepter par écrit.

15.6.2.7 La Société remboursera tous les frais de déplacement et frais connexes raisonnables et nécessaires encourus par les Gérants (ou par leurs suppléants) dans l'exécution de leurs obligations de la participation à toute réunion.

15.6.3 Quorum requis pour les réunions du Conseil

Le quorum requis pour la tenue d'une réunion du Conseil est la majorité des Gérants nommés aux termes de l'article 15.3, en ce compris au moins un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B, lesquels doivent être personnellement présents à l'assemblée ou y participer en personne par voie électronique, avant qu'un vote ne puisse être demandé à l'assemblée en question.

15.6.4 Ajournement et report d'assemblées des Gérants

15.6.4.1 Report automatique d'une réunion

15.6.4.1.1 Si, dans un délai de 30 (trente) minutes précédant l'heure prévue d'ouverture d'une réunion du Conseil, le quorum n'est pas réuni, la réunion sera automatiquement reportée (sans motion, vote ou autre convocation) d'une semaine.

15.6.4.1.2 Ladite limite de 30 (trente) minutes pourra être prolongée par le président de la réunion à concurrence d'une durée raisonnable n'excédant pas 2 (deux) heures.

15.6.4.2 Ajournement automatique d'une réunion

Si, au moment où un point est à examiner lors d'une réunion du Conseil, ladite réunion cesse de réunir le quorum requis et aucun autre point figurant à l'ordre du jour ne peut être abordé, la réunion sera automatiquement ajournée (sans aucune motion ou vote) d'une semaine.

15.6.4.3 Nouvelle convocation exigée pour les réunions reportées ou ajournées

Une nouvelle convocation d'une réunion du Conseil reportée ou ajournée est requise sur la même base que la réunion initiale ayant été reportée ou ajournée;

toutefois, ladite convocation sera notifiée dans un délai de 2 (deux) Jours Ouvrables à compter de la date à laquelle la réunion ayant été reportée ou ajournée s'est tenue et seuls les points figurant à l'ordre du jour de la réunion initiale pourront se retrouver dans l'ordre du jour de la nouvelle réunion.

15.6.4.4 Quorum réputé réuni au cours d'une réunion reportée ou ajournée

Si, à l'heure prévue d'ouverture d'une réunion reportée ou de reprise d'une réunion ajournée, les conditions de quorum ne sont pas réunies, les Gérants présents en personne à la réunion du Conseil, y compris les participants par voie électronique, seront réputés constituer un quorum.

15.6.4.5 Ajournement par les Gérants

Une réunion du Conseil peut autrement être ajournée par un vote à la majorité des Gérants présents à la réunion.

15.7 Vote, approbation des résolutions et procès-verbaux des réunions des Gérants

15.7.1 Nombre de voix aux réunions du Conseil

Chaque Gérant disposera d'1 (une) voix en nom propre.

15.7.2 Approbation de résolutions

Afin d'entrer en vigueur et d'être effectives, les résolutions des Gérants doivent être approuvées à la majorité des voix émises, en ce compris le vote favorable d'au moins un Gérant de Classe A et d'un Gérant de Classe B.

15.7.3 Partage des voix

Le président du Conseil n'aura pas de voix prépondérante et ne disposera d'aucune voix s'il n'est pas Gérant.

15.7.4 Procès-verbaux

Les procès-verbaux:

15.7.4.1 de toutes les réunions du Conseil seront conservés;

15.7.4.2 seront établis par le président du Conseil et transmis à tous les Gérants dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la réunion du Conseil;

15.7.4.3 seront soumis à la prochaine réunion du Conseil en vue de leur approbation, avec ou sans modification; et

15.7.4.4 seront signés par le président de la réunion concernée confirmant l'approbation de la réunion.

Partie VII - Dispositions générales

16. Remise et Publication d'avis et de certains documents.

16.1 Tous les avis et documents devant faire l'objet d'une publication, tel que prévu dans le Companies Act, la Loi sur les Sociétés ou les présents Statuts, seront transmis par la Société conformément aux sections 6(9), 6(10) et 6(11), lus conjointement avec les parties intitulées Regulation 7 et Table CR3, à chaque Porteur de Titres étant tenu de recevoir les avis aux termes du Companies Act ou des présents Statuts, à toute adresse enregistrée qu'il possède, inscrite dans le Registre des Titres.

16.2 Au cas où un Porteur de Titres n'a pas notifié d'adresse aux termes de l'article 4.3, il sera considéré (à toute fin, y compris aux fins prévues à l'article 16.1) avoir désigné l'adresse enregistrée et l'administration centrale de la Société, telle que valable au moment concerné.

16.3 L'avis pourra être remis par la Société aux personnes ayant des droits sur un Titre en conséquence du décès ou de l'insolvabilité d'un Porteur de Titres, ou par envoi postal dans une enveloppe affranchie à leurs noms, ou portant la désignation de représentants du décédé ou de syndic de l'insolvable ou toute désignation comparable, à l'adresse (le cas échéant) communiquée à ces fins par les personnes revendiquant un tel droit ou (jusqu'à ce que cette adresse ait été communiquée) par remise de l'avis de toute autre façon, tel que prévu dans la Loi sur les Sociétés et dans le Companies Act, selon laquelle le même avis aurait pu être remis en l'absence de décès ou d'insolvabilité.

16.4 Lorsqu'un avis est envoyé par la poste, le bureau de poste servira d'agent du Porteur de Titres et, à compter de la date et de l'heure de transmission de l'avis au bureau de poste, le Porteur de Titres assumera l'ensemble des risques liés audit avis, y compris la non-remise ou la remise tardive de l'avis.

16.5 Un avis remis à tout Porteur de Titres sera opposable à toutes les personnes se prévalant de son décès ou de toute transmission de ses droits.

16.6 La signature de tout avis remis par la Société peut être manuscrite ou imprimée, ou partiellement manuscrite et partiellement imprimée.

17. Divisibilité. Toute disposition des présents Statuts qui est ou deviendrait illégale, invalide ou inapplicable sur tout territoire concerné par les présents Statuts sera, eu égard audit territoire, inefficace dans la mesure de l'interdiction ou de l'inapplicabilité en question et sera traitée pro non scripto et dissociée du reste des présents Statuts, sans venir invalider les dispositions restantes des Statuts ni altérer la validité ou l'applicabilité de la disposition concernée sur tout autre territoire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui doivent être mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ 3.000,- EUR.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des comparantes représentées par leur mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Junglinster, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 20 janvier 2015. Relation GAC/2015/631. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015015962/1639.

(150018163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

Grace Lodge Care Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 184.133.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 30 janvier 2015 que Patron Noosa Propco (Solihull) S.à r.l. (ex. Gracewell Properties Holding II S.à r.l.), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, enregistré au R.C.S Luxembourg B179.134, a cédé les 20.000 parts sociales qu'elle détenait dans la société à UK Carehomes Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, enregistré au R.C.S. Luxembourg B180.309.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

La société

Référence de publication: 2015017200/17.

(150020334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

VCC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 137.583.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 29 janvier 2015, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- VCC s.à r.l., avec siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, dénoncé en date du 2 septembre 2010, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137583.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita LECUIT, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Tom KERSCHENMEYER, avocat, demeurant à L-2015 Luxembourg, 31-33, rue Ste Zithe, et a ordonné aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 19 février 2015 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Me Tom KERSCHENMEYER

Le liquidateur

Référence de publication: 2015017795/21.

(150020026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.
